

A  
N  
G  
I  
A  
N  
A



Société Royale

N°73  
2013



F. Craenhals



Cercle Royal Archéologique d'Enghien

**C.R.A.E.**

5, rue des Capucins  
7850 ENGHIEU

**A.S.B.L.**

**N° d'entreprise : 0892.594.493**

**Président:**

**Michel Demoortel**

**Vice-Président & Secrétaire:**

**Paul Cognet**

**Trésorier:**

**Michel Abrassart**

**Administrateurs:** (par ordre alphabétique)

**Agnès Cornil**  
**Marie-Andrée De Schuyteneer**  
**Thomas Elleboudt**  
**Alain Jacobs**  
**Jean Leboucq**  
**Jacques Mignon**  
**Sergio Purini**  
**Jacques Toussaint**

[cercle.archeologique.enghien@gmail.com](mailto:cercle.archeologique.enghien@gmail.com)

### Devenir Membre ?

La cotisation annuelle s'élève à 20€ à verser sur le compte du Cercle. Elle vous donne droit aux Bulletins et aux Annales publiés l'année en cours. Vous pouvez assister gratuitement aux conférences et aux assemblées et utiliser notre bibliothèque.

**Cpte ING : BE25 3700 2705 2882**

**Rédacteurs :** Michel Abrassart, Paul Cognet, Michel Demoortel, Thomas Elleboudt, Alain Jacobs, Jean Leboucq, Jacques Mignon.

**Mise en page :** Michel Abrassart

Tout texte signé n'engage que son auteur. La reproduction est autorisée, à condition de mentionner les sources.

Dessin de couverture  
Chevalier Ardent  
**François Craenhals**  
avec l'aimable autorisation  
de la famille Craenhals

# Le mot du Président.

L'émulation et la ténacité de nos **bénévoles**, votre **fidélité** et très précieuse **confiance** ayant contribué à notre fructueuse et heureuse tentative de sauvetage, à changer la donne, à jouer la différence, c'est...du fond du cœur et avec beaucoup d'émotion...que nous vous prions d'agréer l'expression de notre profonde et très respectueuse reconnaissance !

Vos suffrages ayant permis à l'équipe que nous vous avons présentée au mois de décembre 2012 d'être acceptée dans son entièreté et de constituer un précieux butin, place à présent à un autre itinéraire, à de nouvelles explorations et à d'autres moissons...

Voulant porter haut les couleurs de notre entité et mener une refonte qui s'inscrit avec lucidité et créativité dans une stratégie à long terme, vous découvrirez dans ce **bulletin nouvelle mouture** (et devenu semestriel à cause de son coût) la façon dont nous avons hiérarchisé nos actions. Voulant donner à notre Cercle une marque personnelle et marquer son originalité en les exerçant comme on pratique la gestion d'une entreprise privée, vous découvrirez ci-après l'**organigramme** ainsi que les relations et les noms de celles et ceux qui ont accepté, avec des engagements de travail, d'éthique et de déontologie, d'en tenir une ou plusieurs rênes.

Ce nouveau bulletin et le graphique représentant la structure de notre nouvelle organisation constituant les deux premières amorces de notre décollage, place à présent à l'organisation de cycles de **conférences**, au lancement d'un nouveau **site internet**, dès la publication de nos **nouveaux statuts** au Moniteur, à l'impression et au lancement (si nos réserves financières nous le permettent) de nouvelles **annales** et, last but not least, place à de nouveaux locaux (si vous appuyez nos démarches auprès des nouvelles Autorités Communales) pour y installer avec une fièvre créatrice...notre **Musée** ainsi que toutes ses annexes !

Au reste, comme vous êtes « légalement » les véritables propriétaires et les gardiens de notre patrimoine historique, culturel et artistique et que nous avons suite à nos engagements de services, commencé la révision et la reprise de ses **inventaires**, avec des photographies, des descriptions et une intense passion créatrice et que nous prévoyons également, pour en assurer la sauvegarde, des **recollections périodiques**, continuez à nous soutenir car nous vous promettons, si nous obtenons de la Commune des locaux pour notre **Musée...un grand service public pour le public...** et qui ne suscitera par ses préoccupations didactiques et ses pénétrantes analyses...que l'émerveillement !

Et puisque nous parlons de l'image que notre Musée donnera à notre identité, sachez que nous procédons déjà depuis deux ans à l'**inventaire des sépultures de notre entité** et qu'un événement intitulé « **Apprenons à nous connaître** » est également à l'étude.

Enfin, très touchés par vos nombreux et agréables signes de confiance et vos précieux encouragements, soyez assurés, parce que vous le méritez et que nous vous respectons énormément, que nous mettrons tout en œuvre pour continuer à nous en montrer digne !

Michel Demoortel

# Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2012

- Accueil des membres et installation : Michel Demoortel, Jacques Mignon, Paul Cognet, ...
- Enregistrement des membres en ordre de cotisation, vérification et validation des procurations, remise des bulletins de vote (un pour l'élection des administrateurs et le second pour l'approbation des nouveaux statuts) : Michel Abrassart, Agnès Cornil et Marie-Andrée De Schuyteneer
- Vérification de l'urne par trois personnes non candidates à un poste d'administrateur.

**1. Ouverture de l'AG par Michel Demoortel** : Remerciements aux membres présents + rappel de l'ordre du jour + présentation des candidats.

## **2. Election des administrateurs.**

Interrompant M. Demoortel, M. Marc Labeeuw prend la parole et distribue aux assistants un fascicule contenant divers documents destinés à appuyer ses arguments.

M. Labeeuw conteste tout d'abord la légalité de l'assemblée de ce jour. Selon l'intéressé, le CRAE n'aurait notamment plus d'existence légale, ne comptant plus que deux administrateurs (MM. Demoortel et Mignon), ainsi que le fait que sa candidature ait été écartée.

Un membre de l'assemblée (M. Vanderstichelen) donne alors lecture des courriers qui ont été envoyés par le CRAE à M. Labeeuw le 30 octobre et le 10 décembre (courriers restés sans réponses), ce dernier constatant l'absence de confirmation de la candidature de l'intéressé et lui rappelant les raisons qui ont conduit à lui demander de retirer spontanément sa candidature :

- l'incompatibilité entre une fonction d'administrateur du CRAE et sa qualité de gestionnaire de la firme WBJ Invest, bailleur des locaux occupés par le Cercle ;
- les litiges qui opposent le CRAE et WBJ Invest concernant notamment le loyer des locaux précités ;
- une conception de la protection du patrimoine d'Enghien qui ne semble pas correspondre à l'esprit de l'article 3, 4 de nos statuts ;
- son implication dans une procédure judiciaire contre la famille d'Arenberg dont le Duc est président d'honneur du Cercle.

M. Labeeuw reprend la parole et s'élève contre le procédé utilisé afin d'écarter sa candidature, réaffirmant que rien dans les statuts ne permettait de le faire. L'intervenant entreprend ensuite de réfuter les différents points exposés ci-dessus, suscitant de vives réactions de la part de plusieurs assistants.

Mme Aline Goossens signale notamment qu'elle n'a jamais démissionné de son poste d'administrateur<sup>1</sup> même si elle ne siège plus au conseil d'administration depuis pas mal de temps.

<sup>1</sup> Ce qui aboutit à réfuter l'affirmation de M. Labeeuw selon laquelle le Cercle ne serait plus légalement constitué.

## Nous avons besoin de VOUS !



Comme **BÉNÉVOLES** :

- 1) pour inventorier, répertorier, classer et nous aider à présenter les « **dons** » !
- 2) Pour enregistrer, classer nos **livres, revues, bulletins de Cercles, affiches, dépliants et documents annonçant les naissances, mariages et décès** et pour assurer, par la suite, « **quelques heures de permanence dans notre bibliothèque** ».
- 3) pour nous aider dans des « **actions ponctuelles** » telles que des expositions, conférences, rencontres, événements, affichages, distribution de courrier toutes-boîtes, processions, etc.

Comme **DONATEURS ET INFORMATEURS** :

parce que notre stock de **gravures** sur le Grand Parc et la Ville étant nul, nos **cartes postales** ne dépassant pas le chiffre de 12 et notre réserve de **photographies** (guerre 14-18 et 40-45, patronage, boy-scouts, Enghien-Sports, etc.) étant misérable et inacceptable vu que des informations sont à présent irréversiblement et irrémédiablement perdues, nous devons absolument récupérer des pans entiers de **notre histoire** et les enregistrer avant que les gens qui les détiennent ne soient plus là !

Comme **TRADUCTEURS(TRICES)** :

pour une présentation didactique, culturelle et multilingue en **français, flamand et anglais**.

... **POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE LINGUISTIQUE** :

parce que « **P'enghiennois** » étant un dialecte menacé et en voie de disparition, nous recherchons également des **archives sonores**.

Michel Demoortel

L'intéressée reproche ensuite à M. Demoortel d'avoir qualifié d'irréfléchi le contrat de location conclu en 2007, contrat à l'établissement duquel elle avait activement collaboré<sup>2</sup>.

Un membre de l'assistance reproche alors à Michel Demoortel le fait que le nombre d'affiliés au CRAE n'a cessé de diminuer au cours de sa présidence. Cette assertion est inexacte<sup>3</sup>.

Le débat tourne ensuite à la confusion.

Plusieurs assistants demandent la parole et déplorent la tournure que prennent les discussions et regrettent que des questions de personnes ou des événements remontant parfois à plusieurs années continuent à « empoisonner l'atmosphère ».

Les mêmes intervenants en appellent à dépasser ces querelles stériles et à remettre le Cercle sur les rails. De nombreux assistants abondent dans ce sens.

M. Labeeuw déclare alors qu'il ne souhaite en aucun cas la disparition du Cercle et qu'il entend, au contraire, continuer à l'aider. A ce stade, il consent à ne pas être candidat à un poste d'administrateur et participe au vote.

Après clôture des votes, le dépouillement des bulletins est effectué par Michel Abrassart, Thomas Elleboudt et deux scrutateurs non candidats.

Nombre total de votes exprimés : 54

Bulletins nuls : 1

Votes valables : 53

Hormis les abstentions, aucun vote contre les candidats ci-dessus n'a été émis (à l'exception d'un seul vote négatif concernant M. Leboucq).

Paul Cognet proclame les résultats et constate que tous les candidats sont élus (à la majorité simple des voix exprimées).

### 3. Approbation des nouveaux statuts

Rappel des conditions requises par Paul Cognet :

- Art. 23 des statuts : « **L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association, sur la modification des statuts ou sur la transformation en société à finalité sociale que conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 (telle que modifiées par la loi du 2 mai 2012)** »
- **Art. 8 de la loi du 27 juin 1921 : « L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ... Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et adopter les modifications à la majorité prévue à l'alinéa 2. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion »**

L'association comptant 202 membres, le quorum des 2/3 requis pour la modification des statuts est de 135 membres présents et représentés.

Paul Cognet constate que le nombre de membres effectivement présents et représentés ne s'élève qu'à 55 et en conclut que les nouveaux statuts ne peuvent valablement être approuvés. Une nouvelle assemblée sera convoquée ultérieurement à cet effet.

### 4. Remerciements et clôture de l'AG par Michel Demoortel.

Président f.f.: Michel Demoortel

Secrétaire bénévole: Paul Cognet

<sup>2</sup> En réalité, le montant du loyer des locaux qu'occupe le Cercle dépasse largement les moyens dont il dispose. Ces loyers absorbent la totalité de ses revenus réguliers (cotisations des membres et subsides), le privant de moyens d'action indispensables au maintien et au développement de son activité et le contraignant, en outre, à puiser chaque année dans ses réserves.

<sup>3</sup> Evolution du nombre des membres :

Depuis 2009 et surtout depuis qu'une politique de rappels a été mise en oeuvre, le nombre des membres est stabilisé.  
MOC = Membre en Ordre de Cotisation.

Année	MOC avant rappels	MOC après rappels
2009	208	Pas de rappel
2010	89	156
2011	200	207
2012	203	208



## Rapport de la réunion du conseil d'administration du samedi 2 février 2013

**Présents :** Michel Abrassart, Paul Cognet, Agnès Cornill, Michel Demoortel, Marie-Andrée De Schuyteneer, Thomas Elleboudt, Alain Jacobs, Jean Leboucq, Jacques Mignon, Jacques Toussaint.

**Excusé :** Sergio Purini.

**Rapporteur :** Paul Cognet.



### Le président ouvre la réunion

Michel Abrassart remet aux administrateurs présents un organigramme des fonctions du CRAE (annexe 1).

Paul Cognet fait circuler un document à compléter par chacun en vue de la publication des nouveaux statuts au Moniteur.

Michel Abrassart remet à chacun une « charte de bonne conduite de l'administrateur » qui fixe les règles auxquelles tout administrateur se doit de souscrire. Il donne lecture des différents articles de cette charte. Les membres présents signent le document et le remettent à Paul Cognet ( annexe 2).

### S'ensuivent quelques considérations concernant l'avenir du Cercle :

- Suite à des contacts récents, Michel Demoortel signale qu'il serait possible, en attendant de pouvoir disposer de nouveaux locaux, de stocker la bibliothèque du CRAE dans les locaux de la Bibliothèque communale. Michel Demoortel a pu visiter récemment deux immeubles anciens appartenant à la Commune (sis rue d'Argent) et occupés actuellement par les pompiers. A terme, le CRAE pourrait y trouver un point de chute, mais d'importants travaux de rénovation seraient nécessaires.
- Un membre se demande si le local annexe de la maison Jonathas ne pourrait abriter le CRAE. Cela semble toutefois difficilement envisageable compte tenu du fait que ce local accueille les réunions de différentes

associations. Jean Leboucq signale que deux tables appartenant au CRAE se trouveraient dans ce local.

- Concernant le musée du CRAE, il est impératif de trouver un autre local. A cet effet, un courrier sera adressé incessamment au bourgmestre. Paul Cognet en donne lecture .
- Paul Cognet donne également lecture de la lettre qui sera prochainement adressée à M. Labeeuw en réponse à son courrier du 5 janvier dernier demandant de consulter « certains documents ». Ce courrier invite également le précité à proposer plusieurs dates afin de discuter avec lui des litiges concernant les loyers et de la révision de la convention de location .
- Une AG extraordinaire sera convoquée pour le 1<sup>er</sup> mars prochain en vue d'approuver les nouveaux statuts. Les convocations devront être envoyées pour le 13/02/2013 au plus tard.
- Le conseil d'administration décide que la cotisation 2013 sera maintenue à 20 euros (elle sera portée à 25 euros pour l'exercice 2014). L'appel à cotisation sera joint à la convocation à l'AG du 1<sup>er</sup> mars.
- Michel Demoortel signale que certains documents continuent à être adressés à d'anciens responsables du Cercle (Pol Leroy, Aline Goossens, ...). Il conviendra de communiquer aux émetteurs de ces envois les coordonnées du CRAE et de leur demander de faire parvenir leurs courriers, à l'avenir, exclusivement à cette adresse. Il devrait également être demandé à la Poste de veiller à ce que tout courrier destiné au CRAE soit distribué à cette seule adresse.
- Le problème de l'accès aux locaux actuels pour les différents administrateurs n'est toujours pas résolu, ce qui contrarie les intentions laborieuses de chacun. Michel Abrassart suggère de prévoir un boîtier sécurisé dans lequel seraient placées les clés des locaux du Cercle, chaque administrateur disposant d'une clé du dit boîtier.

Un membre signale que la concierge devrait également disposer de la clé du boîtier, car la convention de location prévoit qu'elle doit pouvoir accéder aux locaux afin d'en assurer l'entretien.



### Elections du comité

**1. Procédure :** Il est proposé que chaque candidat à un poste déterminé se fasse connaître. Si aucun autre administrateur ne brigue le même poste, le candidat précité est élu d'office. En cas de candidatures multiples, l'élection aura lieu au scrutin secret. Le conseil marque son accord.

**D'une manière générale, il est également proposé que certaines compétences puissent être partagées (entre un coordinateur responsable et un ou plusieurs adjoints). Le conseil appuie cette proposition.**

Paul Cognet rappelle que, d'un point de vue strictement légal, le nouveau conseil d'administration ne sera valablement constitué qu'à dater de la publication des nouveaux statuts au Moniteur. De même pour le comité.

## 2. Déclarations de candidatures :

- **Présidence** : Michel Demoortel est le seul candidat
- **Vice-présidence /secrétariat** : Paul Cognet déclare qu'il est disposé à prendre en charge le secrétariat et, accessoirement, la vice-présidence (par défaut d'autre candidat déclaré). Michel Abrassart est prêt à seconder Paul Cognet en ce qui concerne le secrétariat.
- **Trésorerie** : Michel Abrassart est le seul candidat en lice. Paul Cognet pourra le seconder en cas de besoin.
- **Rédacteurs (Bulletin et Annales)** : Jacques Mignon fait savoir qu'il ne peut prendre en charge la responsabilité de la publication du Bulletin trimestriel. Il doit en effet finaliser son étude sur les cimetières de l'entité (sans compter un projet en gestation concernant la guerre 1914-18). Il est toutefois disposé à épauler le (la) futur(e) responsable de la publication.

Michel Abrassart déclare que rien ne s'oppose à ce que la responsabilité de la publication puisse effectivement être partagée entre rédacteur, coordinateur, vérificateur, ...

Thomas Elleboudt, secondé par Jacques Mignon et Jean Leboucq, accepte de prendre en charge la publication du Bulletin et Alain Jacobs s'occupera des Annales.

- **Coordinateurs internet** : Michel Abrassart se déclare prêt à assumer ce rôle (en liaison avec Philippe Koole, gestionnaire du nouveau site internet du CRAE), secondé par Michel Demoortel et Thomas Elleboudt.
- **Bibliothécaires** : Agnès Cornil et Marie-Andrée De Schuyteneer déclarent être disposées à partager cette compétence. Thomas Elleboudt est prêt à les épauler.
- **Musée** : Alain Jacobs se déclare candidat à cette fonction. Il décrit le travail d'inventaire qu'il vient d'entamer (établissement d'une fiche informatisée et papier pour chaque pièce, reprenant les éléments suivants : photographie, description et analyse, datation, localisation<sup>1</sup>, dimensions, auteur et historique, propriétaire<sup>2</sup>, ...).

Alain Jacobs annonce qu'il entend entamer ses travaux dès la semaine prochaine et qu'il projette de travailler à ce projet tous les lundis après-midi. Il sera secondé dans cette tâche par MM. Sergio Purini, Jacques Toussaint et Thomas Elleboudt. Ce dernier signale qu'il peut disposer d'un matériel permettant de scanner certaines pièces (telles que parchemins, ...).

- **Événements culturels** : Jacques Mignon est prêt à assumer cette fonction, comme par le passé. Jean Leboucq déclare être prêt à le seconder (reportages photographiques, ...).
- **Marketing /sponsoring d'entreprises/public relations** :

Cette compétence sera partagée entre les membres du conseil. M. Jean Leboucq se chargera plus spécialement de la réalisation des reportages photographiques des activités du Cercle, en vue de leur publication sur le site internet. Thomas Elleboudt se déclare, quant à lui, être intéressé par le secteur des public relations.

## 3. Résultat des élections

Un consensus général se dégageant en faveur de ces candidatures. Conformément à la procédure préalablement acceptée à l'unanimité par le conseil, aucun scrutin au vote secret n'est nécessaire et tous les candidats sont donc élus.

- **Président** : Michel Demoortel.
- **Vice-président et secrétaire** : Paul Cognet (avec l'aide de Michel Abrassart).
- **Trésorier** : Michel Abrassart (épaulé par Paul Cognet).
- **Rédacteurs du Bulletin** : Thomas Elleboudt, secondé par Jacques Mignon et Jean Leboucq.
- **Rédacteur des Annales** : Alain Jacobs.
- **Coordinateurs internet** : Michel Abrassart, avec Michel Demoortel et Thomas Elleboudt.
- **Bibliothécaires** : Mmes Agnès Cornil et Marie-Andrée De Schuyteneer.
- **Conservateur du musée** : Alain Jacobs, avec l'aide de MM. Purini, Toussaint et Elleboudt.
- **Événements culturels** : Jacques Mignon, avec l'aide de Jean Leboucq.
- **Marketing/sponsoring d'entreprises/public relations** : Jean Leboucq, secondé par Thomas Elleboudt (et aussi par tous les membres du conseil d'administration).

## Clôture de la réunion.

Le président Michel Demoortel remercie tous les candidats, félicite les nouveaux élus et se déclare particulièrement heureux de l'esprit d'équipe manifesté par tous les participants à cette réunion.

Il invite ensuite tous les membres du conseil d'administration à se mettre au travail le plus rapidement possible et avec détermination.

Michel Demoortel clôture la réunion.

Rapporteur : Paul Cognet

Président :  
Michel Demoortel

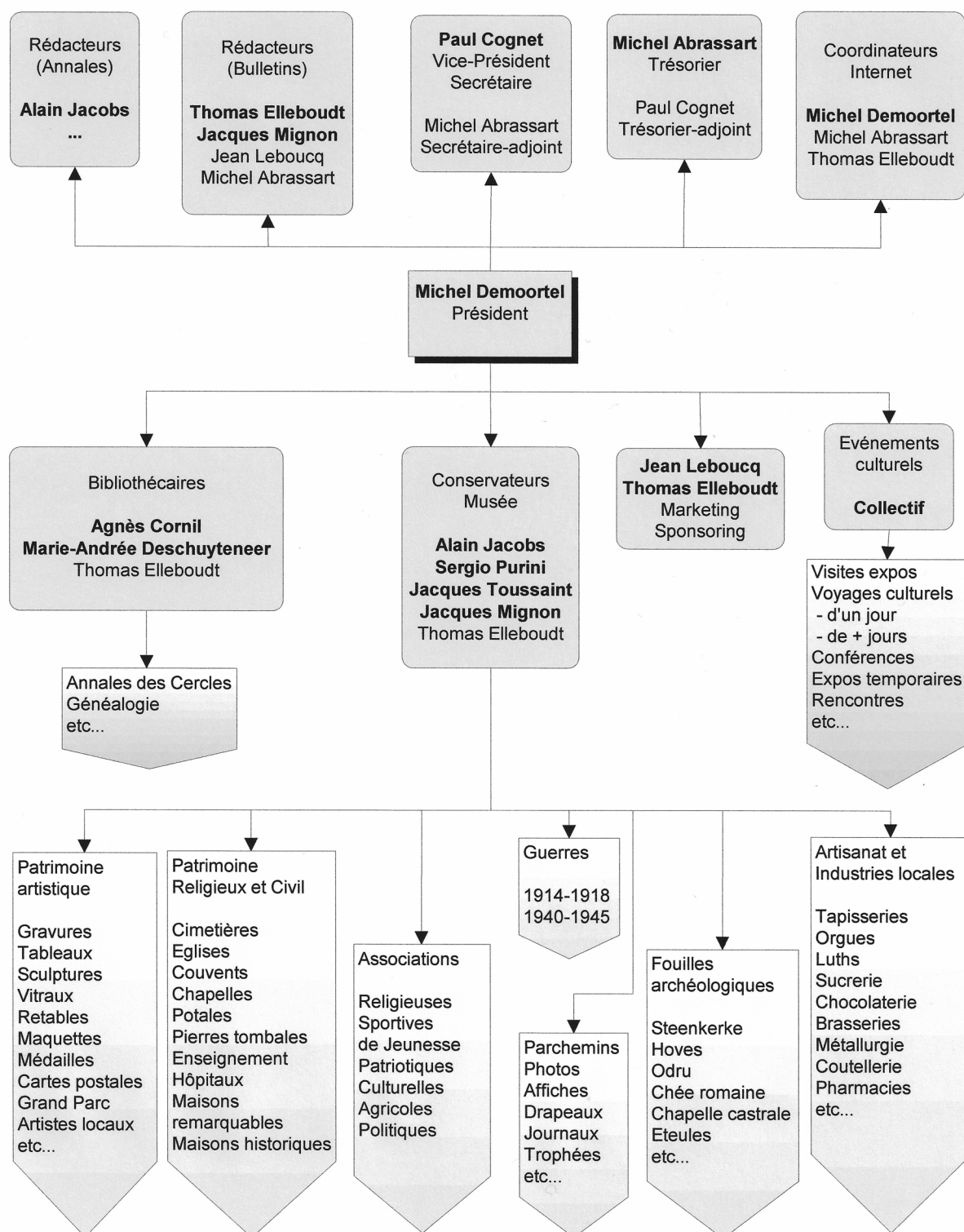
Vice-président/secrétaire :  
Paul Cognet

■

<sup>1</sup> Certaines pièces appartenant au CRAE sont notamment détenues par la municipalité d'Enghien, par la confrérie des Arbalétriers, ...

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine enghiennois, le CRAE pourra en effet être amené à répertorier des pièces ne lui appartenant pas en vue d'en assurer la traçabilité.

## Annexe 1 au rapport de la réunion du conseil d'administration du 02/02/2013.



Cet organigramme n'est pas figé, il vous invite à nous rejoindre comme bénévole, car nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Les tâches sont nombreuses et variées et souvent font l'objet de découvertes intéressantes. Archéologue en herbe ou historien confirmé ou tout simplement passionné par l'histoire de notre entité, inscrivez-vous en envoyant un mail à l'adresse suivante :

**cercle.archeologie.enghien@gmail.com** (ou une lettre au 5, rue des Capucins à Enghien).

## Charte de bonne conduite de l'administrateur.

**Art. 1** – L'administrateur contribue par ses idées, ses écrits et/ou ses actions à la réalisation des objectifs du CRAE. Il n'en retire aucun bénéfice et n'utilisera pas son statut à des fins personnelles et/ou commerciales.

**Art. 2** – L'administrateur mandaté par le conseil d'administration remettra tous les documents, photographies, dons ou pièces qu'il aurait éventuellement reçus dans le cadre des manifestations ou événements auxquels il a assisté.

**Art. 3** – L'administrateur ne peut retirer seul les dons chez les particuliers. Les pièces concernées seront réceptionnées par deux administrateurs au moins.

**Art. 4** – L'administrateur ne peut procéder à des achats au nom du CRAE qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration (ou, à tout le moins, du président et d'un administrateur).

**Art. 5** – Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'administrateur représente le CRAE et s'engage à communiquer prioritairement à ses interlocuteurs les coordonnées du CRAE et non ses données personnelles.

**Art. 6** – L'administrateur ne peut emprunter ou prêter quelque pièce que ce soit appartenant au CRAE sans autorisation écrite du conseil d'administration (ou, à tout le moins, du président et d'un administrateur). Toute pièce empruntée doit être inscrite au registre prévu à cet effet.

*Signature de l'administrateur (précédée des nom et prénom en toute lettre et de la mention lu et approuvé)*

## ⓘ info ⓘ

### Transparence des comptes du C.R.A.E.

Nous publions ci-dessous le détail des frais engagés pour l'organisation des élections du nouveau comité d'administration ainsi que pour la publication des nouveaux statuts dont l'approbation a nécessité une deuxième assemblée générale.

<b>Frais d'organisation des élections du 14/12/2012 et 01/03/2013</b>	
Enveloppes et papier	61,54 €
Cartouches d'encre	44,38 €
Timbres pour rappels cotisation 2012 préalables à l'envoi des convocations	26,00 €
Location salle Jonathas (14/12/2013)	25,00 €
Photocopies 200 exemplaires des convocations et projet de statuts (X5 pages)	91,00 €
Première expédition des convocations avec tarif réduit pour envois groupés	131,93 €
Deuxième expédition aux personnes ayant régularisé leur cotisation 2012	26,00 €
Photocopies bulletins de vote Comité et Statuts	28,00 €
Location salle Jonathas (01/03/2013)	25,00 €
Photocopies des convocations (don)	0,00 €
Dernière expédition des convocations avec tarif réduit pour envois groupés	118,32 €
Publication au moniteur	121,97 €
<b>Total</b>	<b>699,14 €</b>



# Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 01 mars 2013

1. Accueil des participants, vérification des pouvoirs, validation des procurations et remise des bulletins de vote. Vérification de l'urne par MM. Vanderstichelen et Defraene.

2. Ouverture de la réunion par Michel Demoortel. Présentation des nouveaux administrateurs. Attributions confiées à ces derniers (cf. réunion du CA du 02/02/2013 – élection du comité / répartition des tâches)

- **Président** : Michel **Demoortel**.
- **Vice-président et secrétaire** : Paul **Cognet** (avec l'aide de Michel Abrassart).
- **Trésorier** : Michel **Abrassart** (épaulé par Paul Cognet).
- **Rédacteur du Bulletin** : Thomas **Elleboudt**, secondé par Jacques Mignon, Jean Leboucq et Michel Abrassart.
- **Rédacteur des Annales** : Alain **Jacobs**.
- **Coordinateur internet** : Michel **Abrassart**, avec Michel Demoortel et Thomas Elleboudt.
- **Bibliothécaires** : Mmes Agnès **Cornil** et Marie-Andrée **De Schuyteneer**.
- **Conservateur du musée** : Alain **Jacobs**, avec l'aide de MM. Purini, Toussaint, Mignon et Elleboudt.
- **Événements culturels** : Jacques **Mignon**, avec l'aide de Jean Leboucq.
- **Marketing / sponsoring d'entreprises / public relations** : Jean **Leboucq**, secondé par Thomas **Elleboudt** (et aussi par tous les membres du conseil d'administration).

Un organigramme du nouveau conseil d'administration est projeté en cours de séance.

### 3. Modification des statuts

Paul Cognet rappelle que l'assemblée générale de ce jour a pour objet principal de demander aux membres d'approuver la modification des statuts proposée lors de l'AG extraordinaire du 14/12/2012. Cette modification des statuts n'avait pu être adoptée lors de cette réunion, faute d'avoir pu réunir un quorum suffisant (cf. article 8 de la loi du 27 juin 1921<sup>1</sup>).

Aucune proposition d'amendement n'ayant été formulée à ce jour, les membres présents et représentés sont appelés à se prononcer aujourd'hui sur le même texte que celui qui leur a été soumis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre dernier.

<sup>1</sup> « L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés.

Paul Cognet expose que la modification des statuts proposée vise avant tout à actualiser les anciens statuts de 2007, devenus obsolètes. Quelques adaptations mineures ont également été apportées au texte originel afin de mieux tenir compte des spécificités de notre association.

En réponse à des remarques formulées par certains membres concernant l'absence de disposition prévoyant la désignation de commissaires aux comptes, Paul Cognet précise que le CRAE ne remplit aucun des critères prévus par la loi pour qu'il soit nécessaire de prévoir une telle disposition dans les statuts (cf. article 17, § 5 de la loi du 27 juin 1921<sup>2</sup>). D'autre part, l'article 35 des statuts modifiés prévoit que « *Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921, telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 régissant les associations sans but lucratif* ». Il n'y aurait donc pas de problème au cas, bien improbable, où les critères légaux devaient être atteints à l'avenir. Cela dit, rien n'empêche, en pratique, que le conseil d'administration puisse désigner un ou plusieurs vérificateurs aux comptes.

Un membre fait remarquer que les nouveaux statuts s'écartent de la loi en ce qui concerne les conditions requises pour pouvoir modifier les statuts, les nouveaux statuts prévoyant en effet que des modifications statutaires peuvent être demandées par cinq membres au moins et non par un cinquième au moins des membres de l'association.

Paul Cognet fait remarquer que les statuts ont force de loi entre les membres de l'association qui les ont librement adoptés. D'autre part, en vertu du principe juridique selon lequel « la loi particulière l'emporte sur la loi générale », il n'y a donc pas d'illégalité en l'espèce. L'intervenant fait également remarquer que les nouveaux statuts permettent aux membres de proposer des modifications statutaires dans des conditions beaucoup moins restrictives que la loi (en effet, un cinquième des membres de l'association, cela représente grosso modo 40 personnes, dans les conditions actuelles).

M. Delannoy fait enfin remarquer que les statuts ne précisent pas l'objet social de l'association. Paul Cognet signale que l'objet social de l'ASBL est précisé à l'article 3 des statuts, lequel énumère les buts de l'association (sans toutefois utiliser explicitement l'expression « objet social »). Il n'y a donc pas d'ambiguïté à déplorer.

Paul Cognet invite ensuite les participants à passer au vote.

<sup>2</sup> *Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ...*

#### 4. Divers

4.1. *Michel Abrassart présente et commente la situation financière 2012.*

Un constat s'impose d'emblée : la situation financière du CRAE est précarisée du fait du poids du loyer des locaux qu'il occupe (1.980,00 euros/trimestre, soit près de 8.000,00 euros/an).

En effet, le montant de ce loyer dépasse largement les moyens dont dispose le Cercle, absorbant la totalité de ses revenus réguliers (cotisations des membres et subsides), le privant de moyens d'action indispensables au maintien et au développement de son activité et le contraignant, en outre, à puiser chaque année dans ses réserves.

Ces réserves n'étant pas inépuisables, le CRAE ne sera plus en mesure, à court terme, d'honorer le paiement de son loyer.

Il est clair que cette situation ne peut plus se prolonger sans mettre en péril la survie même de l'association. La recherche de nouveaux locaux, nettement moins coûteux, revêt donc une importance primordiale. Des contacts ont été établis, dans cette perspective, avec l'administration communale d'Enghien.

4.2. En l'absence de Jacques Mignon (excusé pour ce soir), le calendrier des activités culturelles prévues en 2013 sera communiqué ultérieurement.

4.3. Michel Abrassart présente le nouveau site internet du CRAE, actuellement en construction avec l'aide bénévole de M. Philippe Koole.

Le site internet du Cercle sera activé prochainement, dès que les nouveaux statuts auront été publiés.

4.4. Un n° du Bulletin est actuellement en cours de préparation, avec une nouvelle présentation (couverture illustrée par une oeuvre de François Craenhals – autorisation obtenue le 19/02/2013). Date prévue pour l'envoi : fin mars / début avril (sauf imprévu).

#### 5. Modification des statuts / Proclamation des résultats du vote

Le dépouillement des votes est assuré par MM. Vanderstichelen et Defraene.

43 bulletins ont été trouvés dans l'urne.

41 votes ont été exprimés en faveur de l'adoption des nouveaux statuts et 2 votes contre.

Paul Cagnet proclame les résultats du vote et déclare que les nouveaux statuts sont adoptés.

#### 6. Clôture de l'AG par Michel Demoortel

#### 7. Verre de l'amitié

### VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A NOS VOYAGES?



Alors inscrivez-vous dès maintenant en envoyant vos coordonnées par courrier à l'attention de Jacques Mignon au 5 rue des Capucins à 7850 Enghien

En effet, nous voulons créer un fichier afin de contacter directement les personnes intéressées par nos voyages.

Cette démarche a pour but de vous informer au plus vite de nos projets d'excursions et vous laisser, ainsi, plus de temps pour organiser votre participation.

# Découvertes de partitions de Vivaldi

à Enghien  
et Boughton House (nord de Londres).

Le Soir 13/12/2012 a fait état des découvertes récentes de Marie Cornaz, conservatrice des collections musicales de la Bibliothèque royale de Belgique.

« Après avoir retrouvé à Enghien une partie d'un opéra perdu d'Antonio Vivaldi, Marie Cornaz a découvert en Angleterre un air d'un autre opéra méconnu du prêtre roux.

L'aventure avait commencé à la bibliothèque des ducs d'Arenberg à Enghien, aussi riche que la famille fut influente au XVIIIe siècle dans les cénacles politiques, diplomatiques et culturels de l'époque.

Parmi les liasses que d'autres chercheurs avaient négligées avant elle, Marie Cornaz tomba sur des feuillets épars, barbouillés de notes. Et sur deux d'entre eux, à l'encre noire, figurait la signature d'Antonio Vivaldi.

Difficile de savoir, du copiste ou du maître, qui était l'auteur de ces manuscrits. Mais tout concordait : le type de papier, le style des airs et leur présence en ces lieux. Car l'on sait que des troupes italiennes – dont étaient friande la noblesse européenne de ce début du dix-huitième siècle – fréquentaient la Monnaie.

Mais de quel opéra s'agissait-il ? Rien de connu d'après les notes de la ligne de chant. Par contre, le texte a vite mis la chercheuse sur la piste de *L'inganno trionfante in amore*, un opéra de Vivaldi, créé en 1725, dont on avait perdu la musique, sauf un troisième air, miraculeusement conservé à Berlin.

Restait à en recomposer l'orchestration. Programme informatique à l'appui et sur avis du spécialiste mondial du compositeur, Federico Maria Sardelli, ce qui n'était qu'une ligne de chant redevint un air d'opéra, avec toutes ses parties. La mezzo baroque Vivica Genaux et l'orchestre namurois des Agréments eurent l'honneur d'en assurer la recreation mondiale au Palais des Beaux-Arts, le 22 décembre 2010, en clôture de la présidence belge du Conseil de l'UE.

Les recherches de Marie Cornaz l'ont menée, par la suite, au château du duc de Buccleuch, au nord de Londres, dont le dernier du nom s'ingénia depuis 2007 à remettre de l'ordre dans sa

bibliothèque qui appartenait autrefois aux Montagu, mécènes de Haendel.

Au XVIIIe siècle, ils ont comme les Arenberg constitué une impressionnante collection musicale. C'est d'ailleurs comme cela que Marie Cornaz a été contactée par Paul Boucher, le musicien chargé par le duc de Buccleuch d'étudier sa collection. Ayant lu le récit de la conservatrice de la Bibliothèque royale, Paul Boucher y vit des points communs avec sa propre recherche – deux collections privées, constituées au XVIIIe siècle ; deux familles ducales qui se fréquentaient.

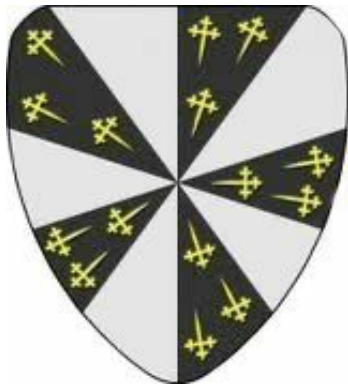
Un ouvrage des Buccleuch a particulièrement retenu l'attention de la chercheuse, portant le a référence MMC 368 (Montagu Music Collection). Huit airs d'opéra figurent à la préface ... dont un de Vivaldi. L'ouvrage est dédié à un certain William Freeman dont on sait qu'il fit son voyage en Italie à Pistoia, près de Florence, où fut imprimée la partition, en 1728. Après vérification, dans tous les inventaires de Vivaldi, l'aria provient d'*Ipermestra*, un opéra créé à Florence en 1727 et dont il ne restait que trois airs, conservés à la bibliothèque de Berkeley.

Du Vivaldi, vraiment ? Ce livret a été mis en musique par nombre de compositeurs et, à l'époque, la signature importait moins qu'aujourd'hui. On sait par exemple, que Leonardo Vinci (à ne pas confondre avec l'auteur de la Joconde), qui signe aussi quelques airs de l'ouvrage, avait collaboré à Rome avec Vivaldi. Et c'est lui qui ouvre le MMC 368 avec un prélude à ... *Ipermestra* !

Pour en avoir le cœur net, Marie Cornaz a soumis la musique « signée Vivaldi » à Sardelli, qui a consigné toutes les cellules mélodiques du compositeur. Et comme pour les trois airs de Berkeley estampillés Vivaldi, ça ne colle qu'à moitié. « C'est vivaldien, en tout cas, mais est-ce du Vivaldi ? », s'interroge Marie Cornaz. »

Article signé  
**Xavier Flament**  
**Le Soir 13/12/2012**





Le Conseil d'Administration du Cercle royal archéologique d'Enghien m'a officiellement nommé, lors sa réunion du 1er février 2013, Conservateur du musée du Cercle. Je serai secondé dans ma tâche par Messieurs Sergio Purini, Jacques Toussaint, tous deux historiens de l'art, ainsi que par Monsieur Thomas Elleboudt, historien. Je suis honoré de la confiance qui m'est faite et c'est avec sérieux, rigueur et dévouement que j'entends mener à bien cette mission, en y apportant mes compétences et en y faisant jouer mon expérience professionnelle.

Nul n'ignore parmi les membres du Cercle, les avatars que leur musée a connu par le passé et le paradoxe de sa situation actuelle. Sous la longue présidence d'Yves Delannoy, le musée a été durant plusieurs années hébergé dans les locaux du couvent des Clarisses avant son transfert au couvent des Capucins.

Je n'ai connu que le musée du couvent des Capucins. Pour qui souhaitait découvrir le passé de la ville et de sa Seigneurie, il y trouvait là quantité de documents, pièces d'archives, matériel archéologique, médailles, affiches, photographies, œuvres d'art habilement distribués dans des vitrines ou tapissant les murs, autant de témoignages précieux et pour beaucoup irremplaçables de plusieurs siècles d'histoire. Le succès fut au rendez-vous et beaucoup sont ceux et celles, Enghienois ou non, qui l'ont visité. On ne peut que déplorer aujourd'hui que le musée n'existe virtuellement plus. C'est évidemment regrettable car, malgré son apparence d'abandon, il recèle bien des trésors, à commencer par de nombreux manuscrits, certains remontant au XVe siècle, et dont beaucoup attendent toujours une étude scientifique.

Il m'a été communiqué, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du Cercle dont je fais partie depuis mon élection comme Administrateur lors de l'Assemblée générale extraordinaire du Cercle du 14 décembre 2012, que, pour des raisons liées à l'impossibilité du Cercle de trouver un accord de location acceptable avec la société WBJ Invest, propriétaire du couvent des Capucins, et des différents récurrents avec ce dernier, notamment le maintien d'une température

## Nouvelles du Musée.



Le musée, lors de son inauguration.



Le 21 mai 2011



constante à l'intérieur du musée pour respecter l'intégrité physique des pièces, il devient urgent d'offrir un cadre plus approprié au musée.

Telle est la tâche à laquelle va s'employer dorénavant le nouveau Conseil d'Administration. Dans l'attente de trouver ce nouveau lieu d'exposition qui rencontrera les exigences de la muséographie moderne tant en ce qui concerne la conservation des œuvres, leur étude et leur mise à disposition du public, la sécurité des collections et des personnes, la priorité sera donnée à l'inventorisation des collections et à leur entreposage. Nous ne pouvons prétendre rouvrir un jour un musée du Cercle royal archéologique d'Enghien sans que nous ne disposions d'un inventaire précis et à jour des collections. Il s'agit d'une exigence première à toute collection muséale.

### **L'inventorisation des collections : une priorité**

L'inventorisation des objets et œuvres d'une collection définit l'état juridique de chaque objet à l'égard de son propriétaire légal, en l'occurrence ici le CRAE. Inventorier, c'est donner aux objets une existence administrative et par-là une garantie face à d'éventuels aléas à venir. Il convient que chaque pièce soit correctement décrite dans ses composantes qui définissent son unicité : dimension, matériau, technique, état et action de conservation préventive et curative, provenance (mode d'acquisition et agent d'acquisition, date d'entrée dans les collections), lieu de conservation.

Ce travail d'inventaire auquel nous nous sommes déjà attelés depuis le début du mois de février, nous offre l'opportunité de procéder à un recollement des pièces dont certaines sont dispersées dans la Ville, tantôt dans l'église paroissiale Saint-Nicolas, le local du Serment des Arbalétriers, la maison Jonathas et dans quelques autres lieux.

L'inventaire se présentera sous trois formes. La première sous celle d'un registre qui sera conservé dans les archives du CRAE et qui aura valeur juridique. La seconde se présentera sous la forme d'une base de données consultable sur le site internet du Cercle. Nous prévoyons qu'il sera opérationnel cette année encore.

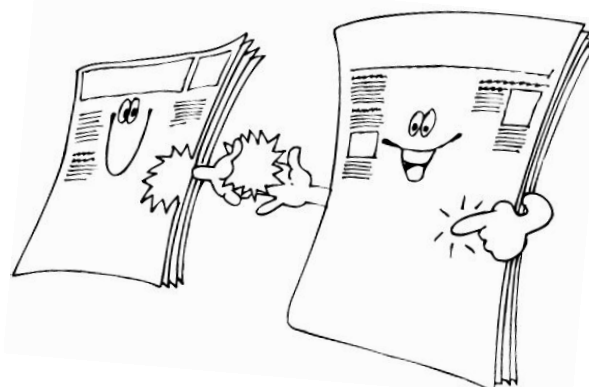
Enfin, nous conserverons au siège de Cercle une version papier de la base de données

consultable sur place par celles et ceux qui n'ont pas accès à internet. Notre souhait est que la base de données devienne un **outil de travail collectif**. Nous invitons d'ores et déjà les membres à nous signaler des informations relatives à des pièces de la collection dont ils auraient connaissance. Pour ce faire, ils peuvent m'adresser un courrier à l'adresse du Cercle. Nous nous réservons toutefois le pouvoir d'en analyser la pertinence et le sérieux avant de les apporter dans la base de données. En ce qui concerne les illustrations qui accompagneront chacune des fiches, Messieurs Jean Leboucq et Sergio Purini se sont portés candidats pour effectuer les clichés qui resteront la propriété du CRAE qui seul pourra en assurer la diffusion. Nous les remercions d'autant plus chaleureusement que leurs photographies sont de qualité.

Enfin, il m'a été confirmé par le Président que tout sera mis en œuvre pour la bonne conservation des pièces à l'avenir, par l'acquisition d'indispensable matériel de rangement approprié, tels que boîtes d'archives et fardes non-acides pour la sauvegarde des fragiles parchemins et documents papiers. À cet égard, nous tenons à remercier vivement le Rotary club d'Enghien de nous avoir déjà fourni à titre gracieux un certain nombre de boîtes d'archives en carton non acide. Nous espérons aussi, que dans un futur pas trop éloigné, nous pourrions procéder à d'indispensables programmes de restauration des documents les plus menacés.

Pour atteindre les objectifs de ce projet de protection et de valorisation des collections du CRAE, le soutien et l'implication de tous sont les conditions du succès.

**Dr. Alain Jacobs**



# Présentation d'une œuvre choisie.

Dr. Alain Jacobs

*Comme mise en bouche de la nouvelle politique muséale du CRAE, nous avons choisi de mettre en lumière l'un de chefs-d'œuvre de nos collections : la statue de l'archange saint Michel qui porte dorénavant le n° d'inventaire CRAE 1.*



Depuis plusieurs décennies, cette belle statue orne l'un des piliers sud de la nef centrale de l'église paroissiale Saint-Nicolas. Haute de 1m08, la statue est sculptée dans une pierre crayeuse, celle-là même qui fut utilisée pour la réalisation des grands édifices gothiques bruxellois. Elle provient de l'ancienne chapelle castrale de Graty.

Saint Michel a perdu ses ailes, le bout de son nez, son bras droit, l'auriculaire de la main gauche. La partie inférieure de la statue présente un manque important qui correspond au corps du dragon que l'archange terrasse. La surface de la pièce présente également diverses lacunes. L'ange justicier est vêtu d'une aube serrée à la taille par un cordon d'où pendent les deux extrémités ornées de glands sur le devant du corps, ainsi que d'une chape agrafée par une fibule trilobée. Il porte également une étole croisée sur le devant du corps. C'est donc sous la forme d'une autorité ecclésiastique et non sous celle du guerrier céleste qu'il est représenté. Identifié par les restes encore visibles de la queue du dragon qui enroule ses anneaux autour de son pied droit, saint Michel tient devant lui son bouclier aux formes sinueuses et orné d'une fleur de lys dans chacun des quatre compartiments qui le décorent. Ainsi que le suggère le mouvement de sa chape, saint Michel levait le bras droit en brandissant l'épée destinée à tuer le dragon. Les traces de polychromie qui subsistent, le noir des cheveux, le pourpre de sa chape ne peut que laisser rêveur devant la beauté colorée originale de la statue.

Le traitement du visage et des cheveux bouclés, la tranquillité intérieure du personnage céleste, ainsi que le mouvement sinueux de son corps indiquent une parenté de style avec les statues sorties des ateliers de maîtres tailleurs brabançons, en particulier bruxellois du milieu du 15<sup>e</sup> siècle, ateliers qui ont donné quelques-uns des joyaux de la statuaire gothique des Pays-Bas dont fait partie notre Saint Michel.

# Jean Mangelinckx, l'un des derniers carillonneurs d'Enghien.

Au fil du temps dans la cité des Titjes, le carillon est mêlé de près ou de loin à la vie locale, pour des pages de gloire mais aussi de peines.

Cet article veut mettre en exergue celles et ceux qui, pendant de longues périodes, dans la solitude de la partie haute du clocher de l'église, ont assuré et actionné cet instrument : le carillon d'Enghien.

Jean Mangelinckx (1924-2010) est certainement l'un de ces maîtres qui pendant une vingtaine d'années a accroché, décroché les marteaux des cloches et fait vibrer l'ensemble des sonneries d'une harmonie qui lui est particulière et personnelle.

Né à Rebecq, il suivit, après une scolarité classique, la formation de maître horloger, sanctionnée par un diplôme délivré par la Chambre des Métiers de Mons.

S'inscrivant dans la ligne familiale, il exerce le métier avec son père, alors installé à Braine-le-Château.

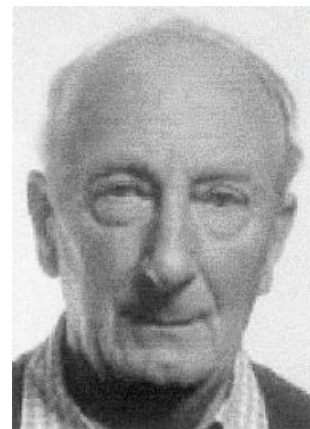
En 1951, il s'installe à Enghien avec sa famille, au n°64 de la rue de Bruxelles et, en 1953, au n°1 de la Place du Vieux Marché, pour ouvrir à son compte une horlogerie spécialisée dans la réparation et l'entretien d'anciens régulateurs ou horloges avec balancier.

Mais ce jeune Rebecquois n'était pas de la trempe de ceux et de celles qui vont se contenter de leurs acquis.

Très rapidement, il s'intègre dans la vie commerciale et sociale Enghiennoise, tout en poursuivant en Suisse, dans les Usines Bulova, implantées à Bienne, la spécialisation pour les montres, suivie de celle pour les systèmes électroniques à diapason.



*2009 Il répare une vieille horloge au Musée de Tellin  
(Collection Musée de Tellin)*



*Son portrait  
(photo famille)*

Il est alors reconnu par ses pairs comme étant un spécialiste dans la réparation et l'entretien des vieilles pendules.

*Entre autre, en 1960, il se voit confié par le Gouvernement français, la restauration du patrimoine horloger du château de Blois ainsi que de la remise en état des serrures des portes aux mécanismes identiques à ces vieilles horloges.*

D'autre part, parmi tout son travail, c'est chez lui, sans passer par des sociétés spécialisées dans les réparations, que pendant de longues années, les nombreux colombophiles enghiennois et de la région, viennent faire réparer et entretenir leurs « constateurs » ; (horloges utilisées dans ce sport pour contrôler la durée des vols de pigeons dans les concours nationaux et internationaux).



*Publicité dans le journal d'Enghien en 1952*

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, et parallèlement à cette passion, c'est le monde musical, qui dès sa jeunesse, l'attire pour le conduire vers des études de solfège en l'Académie de musique de Halle.

Peu avant 1950, il emprunte un chemin, celui vers les hauteurs des clochers où se cachent les carillons ; il suit alors un long apprentissage pour la maîtrise de l'art campanaire.

A partir de 1951, il suit à Malines, auprès de maîtres d'une école reconnue et recherchée, celle de Jef Denyn (1862-1941), une formation étalée sur cinq années, sanctionnée par le diplôme de carillonneur.

Une nouvelle fois reconnu par ses pairs comme ayant été un élève brillant, voir surdoué, ceux-ci lui ouvrent les portes d'accès à des instruments exceptionnels comme ceux de Francfort et d'Amsterdam.



Au travers de ces concerts donnés sur ces derniers, il peut afficher sa maîtrise et ses grandes qualités musicales, ce qui ne tarde pas à le qualifier de « maître carillonneur ».

Conscient qu'il lui reste un long chemin à parcourir, il se plaît à dire aux journalistes qu'un travail quotidien est absolument indispensable pour prétendre accéder aux plus hauts niveaux.

Lors de prestations, sa passion et surtout la rigueur dont il fait preuve lors de ses concerts l'obligent à trouver un équilibre continu entre la résonance des cloches et le dosage des basses dans le jeu pour la musicalité, afin de prétendre à une parfaite harmonie.

Certes d'un carillon à l'autre, la tonalité est différente et l'oblige chaque fois à modifier son style d'interprétation.

Pourtant, c'est à Enghien en 1955, sur le carillon nouvellement restauré d'un jeu de 51 cloches qu'il fit ses premières armes.



*Jean Mangelinckx au clavier du carillon d'Enghien  
(Photo Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin)*

Il prit une part active dans cette importante restauration en occupant la fonction de secrétaire du « Comité organisateur » chargé de cette remise en état ; cette fonction lui permet d'orienter et de guider certaines décisions pour servir positivement cette restauration.

Le 19 juin de la même année, il donne pour la présentation des cloches sur la Grand Place, devant l'Hôtel de Ville, un concert sur un « carillon mobile » en compagnie de la Fanfare Royale d'Enghien et entouré de nombreuses sociétés locales(1).

Quelques semaines plus tard, dans le cadre de l'inauguration de la remise en état du carillon, il donne le premier concert sur cet instrument en compagnie de quatre confrères : G. Vadenbergh du carillon de Malines, A.J. Degroot de Berg-op-Zoom, de J. Geruers d'Anvers et le père J. Feyen de l'abbaye de Grimbergen.

Ce fut une prestation exceptionnelle suivie par de nombreux enghiennois rassemblés autour de la Grand Place.

(1)- La Gymnastique et des sociétés sportives de la Ville.



La « Fabrique d'église » n'hésita pas un instant pour inscrire à son budget de 1956; les honoraires stipulés dans un contrat liant Mr Mangelinckx à cette institution.

Toutefois pour notre instrumentiste, ce contrat est contraignant ; il dut interpréter des œuvres le dimanche avant la « Grand-Messe » et le jeudi soir durant la « bonne saison ».

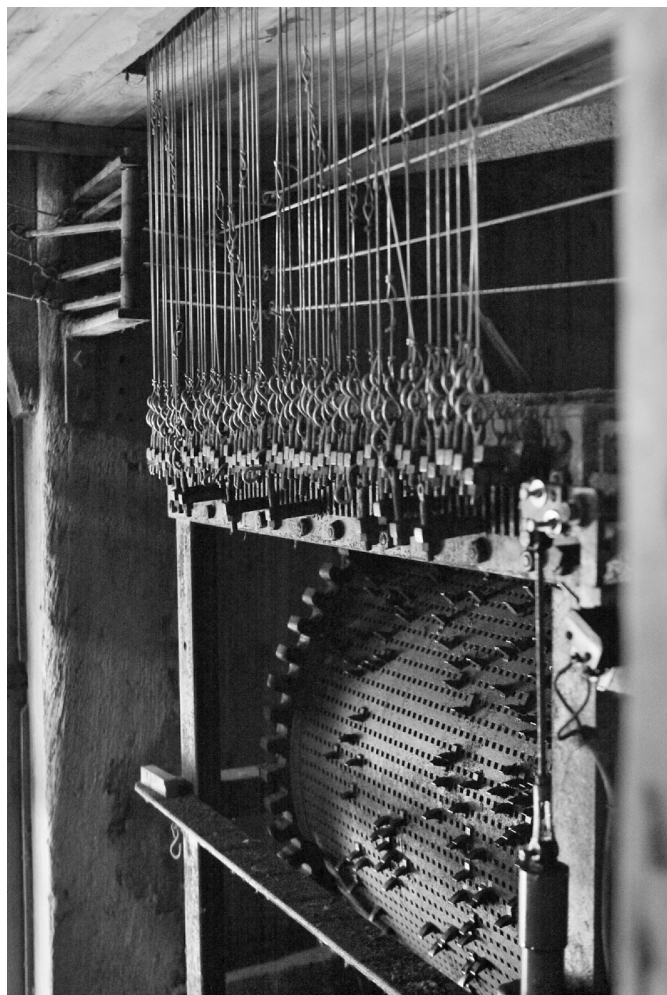
Il est aussi tenu d'exécuter une prestation lors de fêtes religieuses : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, à la Noël, le jour de la St Nicolas, de l'Adoration du St Sacrement, de la St Joseph, de la fête du Sacré-Cœur et de Pâques.

De plus, durant le jour de la Saint Jean, pendant la « Kermesse de Juin » lors de la procession, le programme est chargé et obligatoire, du fait que les Marguilliers(2) de l'époque, se réservaient le droit de certains morceaux.

Mais ceci n'arrête en rien la passion de notre musicien qui interprète sur ces claviers des compositions personnelles(3).

(2) Faisant partie du Conseil de la Fabrique d'Eglise, aujourd'hui souvent appelé « Fabricien »

((3) Mr Mangelinckx a composé des œuvres pour carillon et réalisé des arrangements dont certains sont fixés sur le tambour du carillon automatique.



À partir de 1960, la gestion du carillon et les émoluments du carillonneur passent sous la direction de l'autorité communale.

Il est alors installé en complément du carillon ancien, un instrument moderne raccordé à l'électricité et à l'horloge implantée dans la tour ; les sonneries de heures, des demi-heures et des quart d'heures sont imprimées sur un tambour (la photo de gauche ci-dessous montre les ergots représentant les notes enclenchant la sonnerie).

Malheureusement pour Enghien, le temps du départ arriva; en 1973, ce passionné horloger stagiaire au service de l'heure de l'Observatoire d'Uccle, mais aussi maître carillonneur, partit pour une retraite paisible en Ardennes avec son épouse, Gisèle Shoumacher (1946-2009), non loin du Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin dont il devint un habitué.

Merci à son fils Francis, Madame A. Botin conservatrice du Musée de Tellin et Monsieur J-P Bellin pour les documents prêtés.

**Jean Leboucq**



*A gauche, le tambour avec les ergots du carillon automatique  
(Photo J. Leboucq 2013)*

*A droite, le petit carillon et l'ensemble des commandes.  
(Photo J. Leboucq 2013)*



# GOOGLE EARTH™ révèle les secrets enfouis d'Enghien.

Est-il possible de faire des découvertes archéologiques depuis son salon, bien installé dans un fauteuil, un ordinateur sur les genoux ? À en croire la presse, oui ! Google Earth permet aux internautes de visualiser un lieu grâce à un assemblage de photographies aériennes ou satellitaires. Les images sont plus ou moins précises selon les régions.

C'est ainsi que début 2012, nous avons remarqué des traces de vestiges archéologiques dans les champs environnant la ferme des Warelles (Petit-Enghien, en bordure de l'autoroute E429,  $50^{\circ}40'34''N$  -  $4^{\circ}03'57''E$ , élévation 71m.). Elles trahissent manifestement la présence d'un ancien bâtiment à cet endroit (fig. 1). On distingue aussi clairement la présence d'anciens chemins qui y convergeaient.



Fig 1

Sans sous-estimer l'intérêt potentiel de ces vestiges et dans l'attente d'en connaître plus précisément la nature, nos recherches nous ont permis d'observer un second ensemble de substructures enfouies dans le sol, au Sud-Ouest de l'actuel grand parc d'Enghien, sur la rive ouest du grand canal, à près de cent mètres de ses berges et en bordure des frondaisons ( $50^{\circ}41'13''N$  -  $4^{\circ}02'14''E$ , élévation 55m.) (fig. 2). D'après ce que les images satellites nous livrent, le site s'inscrit dans un carré de 75 mètres de côté.



Fig 2



Fig. 3

Ces vestiges se situent très précisément dans le prolongement de l'une des allées principales qui rayonnent depuis le pavillon dit des Sept Étoiles de l'ancien domaine de la famille d'Arenberg (fig. 3).

Cet alignement ne peut être fortuit. Un repérage sur les lieux s'imposa comme démarche préliminaire à toute enquête. Le site, envahi par la végétation, était clôturé. Cela laissait présager qu'il avait déjà été repéré par le passé et qu'un ordre de protection avait été peut-être délivré pour la sauvegarde de son intégrité en vue d'une campagne de fouilles ultérieure. Nous nous décidâmes de contacter la responsable du Service des fouilles en Province du Hainaut, Madame Martine Soumoy afin de savoir si son service était à l'origine de cette mesure de protection (en annexe, doc. 1). Force est de constater que le site est inconnu de ce service (en annexe, doc. 2) !

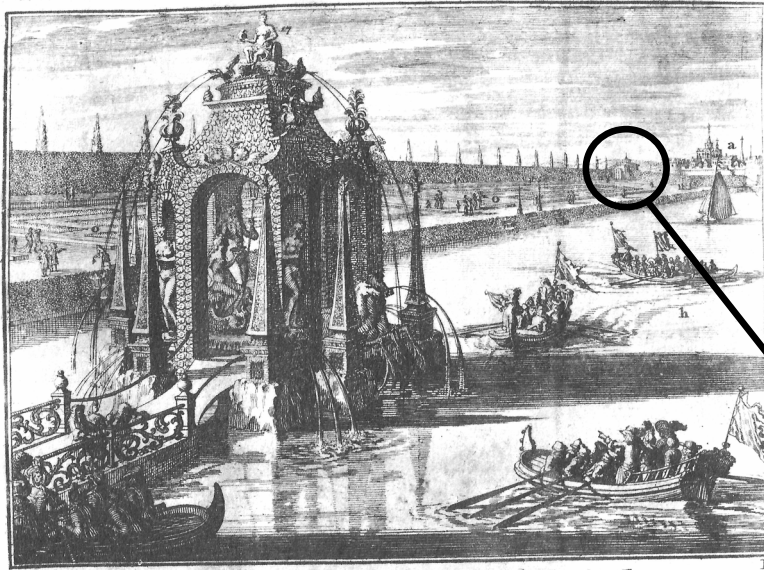
Nous nous sommes également tournés vers la ville d'Enghien, propriétaire du terrain en nous adressant directement à Monsieur Jean-Yves Sturbois, échevin en charge du patrimoine. L'enquête qu'il mena auprès du Service Travaux et Patrimoine de la Ville, aboutit à la conclusion qu'aucune action de la Commune n'a été faite ou formulée dans un passé récent par la Ville ou par un de ses services pour procéder à la clôture et à la protection du site (en annexe, doc. 3)



Quelles conclusions tirées de ces premiers éléments d'enquête ? Que le site n'est pas connu du Service des Fouilles en Province du Hainaut, et s'il a été répertorié, ce qui n'est pas clairement établi, par l'échevinat du Patrimoine de la Ville d'Enghien, celui-ci n'est nullement responsable de sa mise en clôture ! Qui dès lors a placé cette clôture et quand, et quelles ont été les motivations pour le garder secret ? Le mystère reste à ce jour entier.

Une campagne de fouilles du site n'étant pas à l'ordre du jour, il nous a paru intéressant de tenter une première interprétation sur base des éléments historiques dont nous disposons. Étant les substructions d'un édifice disparu, est-il possible de localiser ce dernier dans les rares descriptions qui ont été faites du parc par le passé ou par le biais de documents iconographiques, plans et gravures du parc.

# Interprétation des plans et des gravures anciennes.



17 De Fonteyn van Venus. a De Stadt Anguien. b Het groote Canaal. c De Moes Thuygen.  
Door J. V. Avele, en by Nicolaus Visscher met Privilegie.

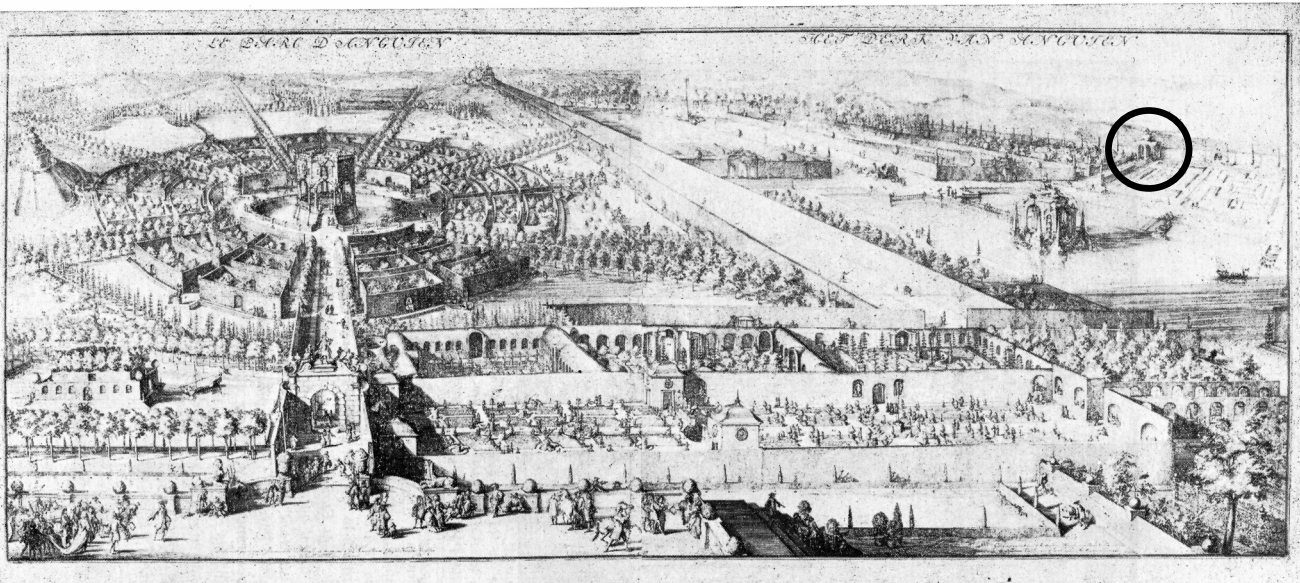
11. PARC D'ANGUIEN : FONTAINE DE VÉNUS, AU MILIEU DU GRAND CANAL,  
vue gravée par J. van Aveele (fin du XVII<sup>e</sup> s.).

Cette gravure de J. van Aveele nous présente le Grand Canal selon un axe sud-nord avec la ville d'Anguien à l'arrière-plan. On remarque les fortifications de la ville dont deux tours à créneaux ainsi que sur la gauche un bâtiment isolé dont je propose un agrandissement retouché ci-dessous.



C'est une construction cubique coiffée d'un clocheton surmonté d'une croix. Sur la face avant (Est) l'entrée (dont j'ai imaginé la silhouette, car elle est masquée par la végétation). Sur la face sud, on distingue difficilement s'il s'agit d'une ouverture ou d'une extension dont la partie supérieure est en arc. La perspective ne nous permet pas d'évaluer à quelle distance de la Fontaine de Vénus se situe ce bâtiment mais en tout cas trop éloigné pour correspondre aux traces de ruines détectées sur Google Earth.

Mais voilà, dans ces gravures les perspectives sont souvent faussées, car l'artiste veut nous montrer un maximum d'informations tout en insistant sur un monument dont il fait l'objet principal de son œuvre ; ici la Fontaine de Vénus.



Le Parc d'Anguien      Het Perk van Anguien

(Gravure de Romeyn de Hooghe, éditée par Nicolaus Visscher; H. 480 / L. 1148 mm)

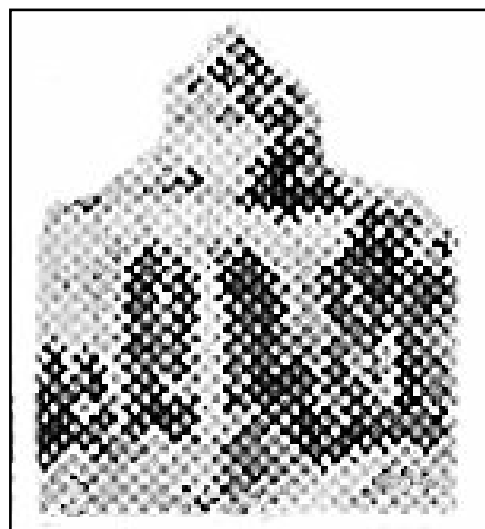
Au premier plan, de gauche à droite : l'étang du *Miroir* avec son île portant la *Grande Volière*,  
l'*Arc triomphal* donnant accès, d'un côté, au *Pavillon de l'Etoile* et, à droite, aux cinq jardins.

Au second plan, de gauche à droite : le *Monte Parnasse*, le *Pavillon de l'Etoile* et, en bordure, le *Mail* et le *Grand Canal*.  
(Cliché C.A.E.)



Dans sa gravure, Romeyn de Hooghe, nous montre également le Grand Canal, cette fois vu depuis la ville et en une vision panoramique comme si l'observateur se trouvait en un point élevé surplombant le Parc et situé dans l'axe de l'étoile. C'est une vue que l'on devait embrasser depuis le château ou les remparts. Le Canal semble plus large et moins long, la Fontaine de Vénus y occupe une position centrale mais on distingue sur le versant droit un bâtiment.

Cette construction semble également cubique et surmontée d'un clocheton. Les faces latérales sont bordées d'avancées en forme d'arche. Le bâtiment est bien dans le prolongement d'un des chemins principaux qui a son origine au Pavillon de l'étoile, ce qui correspond à la situation découverte à l'aide de Google Earth. Mais dans ce cas il est situé au sud de la Fontaine de Vénus et pas au nord comme vu dans la gravure précédente. Les artistes ont ils réellement travaillé sur place ou réalisé leur œuvre d'après description ?



En conclusion, on peut donc supposer l'existence de ruines qui correspondent à des constructions qui jusqu'à présent n'avaient jamais été mentionnées dans les articles écrits par nos prédécesseurs sur le Parc d'Enghien.

**Michel Abrassart**

sous la supervision de Alain Jacobs et Michel Demoortel.

## Annexe

### Document 1

*Notre e-mail expédié le 04/10/2012 à Madame Martine Soumoy, responsable des fouilles en Province du Hainaut*

Madame Soumoy,

Dernièrement, en utilisant Google Earth, j'ai remarqué des traces de constructions enfouies dans un endroit non arboré du Parc d'Enghien (50° 41' 12,54 N – 4° 02' 14,13 E). Je me suis rendu sur place et j'ai constaté que le terrain est totalement entouré d'une clôture dont le but évident est d'en interdire l'accès. Cette mesure de protection pour ainsi dire unique dans ce lieu m'amène à vous poser les questions qui suivent. Le département des fouilles est-il à l'origine de cette mesure de protection ? Si un projet de fouilles existe, une date est-elle été arrêtée pour la mise en œuvre ? Les photographies doivent dater de quelques années, car sur place la végétation a évolué ...  
Michel Abrassart (pour le CRAE)

### Document 2

*Réponse de Madame Martine Soumoy, responsable des fouilles archéologiques en Province de Hainaut, à notre courrier du 04/10/2012, en date du 08/10/2012*

Bonjour Monsieur,

J'ai demandé à mon collègue responsable de l'inventaire, Alain Guillaume de contrôler nos informations au sujet de l'endroit que vous indiquez mais nous n'avons aucun site répertorié.

La photo est en effet intrigante mais je ne peux vous aider davantage. Il faudrait sans doute rechercher des renseignements auprès de la commune pour connaître les propriétaires.

Je reste néanmoins à votre disposition pour d'autres renseignements,

Bien à vous,  
Martine Soumoy



### Document 3

*Lettre de réponse à notre courrier de Jean-Yves Sturbois, Echevin du Patrimoine de la Ville d'Enghien en date du 20/12/2012.*

Bonsoir Monsieur Abrassart,

Un grand merci pour votre message très intéressant.

J'ai demandé au Service Travaux et Patrimoine de m'apporter toutes les informations utiles au sujet de votre demande et je ne manquerai pas de vous en tenir informé.

D'après les premières informations orales que j'ai obtenues, il semble qu'aucune action et/ou ordre de faire procéder à la clôture et à la protection de ce site n'aient été faites ou formulées par la Ville ou un de ses services.

Je vous tiens au courant du suivi.

De votre côté, si vous avez des informations complémentaires à ce sujet, je vous remercie d'avance de me le faire savoir, car cela me paraît des plus intéressant.

Bien à vous,

Jean-Yves Sturbois  
Ville d'Enghien  
Échevin du Patrimoine



MECHELEN - Sint-Romboutskathedraal.

Voyage du 03/03/2012 organisé par **J. MIGNON**



MECHELEN - Fresque St Christophe.

MECHELEN - St Jan Baptist en St Jan Evangelist -kerk.  
L'adoration des Mages - P.P. Rubens 1617  
Voyage du 03/03/2012 organisé par J. MIGNON



## ***Le Couvent des Capucins à Enghien, la plus grande nécropole privée de Belgique.***

Depuis l'été 2011, la partie la plus ancienne du couvent des Capucins d'Enghien est protégée par un arrêté de classement de la Région. Désormais, la chapelle et ses alentours sont reconnus comme monument patrimonial de Wallonie. Le CRAE vous propose un bref aperçu de classement.

C'est en 1615, à l'initiative du prince Charles d'Arenberg et de son épouse, Anne de Croÿ que le couvent des Capucins fut fondé. Le souhait du couple ducal était d'y installer une crypte funéraire pour leur famille afin de reposer dans un lieu sacré.

L'ensemble a été construit sous la direction du frère Eustache de Templeuve. Il comprend le sanctuaire consacré à Saint-François-d'Assise, datant de 1617, ainsi que deux extensions, également du XVII<sup>e</sup> siècle : la sacristie et la chapelle de la Vierge, connue aussi sous le nom de chapelle Notre-Dame Reine de la Grâce.

La partie la plus ancienne et la plus intéressante du couvent est un complexe relevant de l'architecture traditionnelle de nos régions, en briques et pierres calcaires ou de grès, agrémenté de motifs architectoniques ou décoratifs d'inspiration Renaissance ou de transition vers le baroque.



L'ensemble formé par la chapelle Saint-François est constitué d'une nef du XVII<sup>e</sup> siècle, sur laquelle se greffent deux chapelles plus petites, celle de Notre-Dame-de-Grâce et celle dite de Saint-Joseph, formant faux transept.

En 1845, le mausolée de Guillaume de Croÿ, archevêque de Tolède, fut transféré du couvent des Célestins d'Héverlé, vers la chapelle du couvent des Capucins. La chapelle dite de Saint-Joseph a été construite expressément pour accueillir cette remarquable œuvre en albâtre de la Renaissance, due à l'illustre sculpteur Jean Mone, artiste de l'empereur Charles-Quint, qui la réalisa vers 1525.

La chapelle abrite également un maître-autel datant de 1616, logeant un important tabernacle, chef-d'œuvre d'incrustation de nacre et d'ébène dû à Steffen Mayer. Celui-ci est surmonté d'une "Adoration des Mages" de Servaes de Coulx. La Vierge y a pris les traits d'Anne de Croÿ et les adorateurs, ceux de tous les membres de la famille d'Arenberg.



*« Christus Protector Meus, In Deo Spes Mea »*

Dans la chapelle Notre-Dame de Grâce, couverte d'une voûte stuquée sur charpenterie courbe du XVIII<sup>e</sup> siècle, se trouve notamment une statue de la Vierge, taillée dans le bois du chêne miraculeux de Montaigu. Celle-ci fut offerte par les archiducs Albert et Isabelle ayant gouverné nos régions au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est sous la chapelle que s'étend la crypte funéraire de la famille d'Arenberg, constituant la plus grande nécropole privée de Belgique.

Les caveaux où sont conservés les cercueils en bois ou en plomb, souvent richement travaillés, des membres de la famille d'Arenberg, sont alignés sur deux niveaux. Cette crypte funéraire, qui a servi de lieu de sépulture de 1616 à 1860 environ, témoigne du caractère indéfectible des liens qui unissent la famille d'Arenberg à la Ville d'Enghien.

Le portail d'entrée de l'ancien couvent est intégré à un mur de clôture à soubassement chanfreiné que longe la rue des Capucins. Quelques éléments architectoniques intéressants personnalisent ce portail, tels que le haut fronton à terminaison triangulaire qui le surmonte, les cartouches de pierre commémorant la fondation en 1616, ainsi que la porte à encadrement chaîné sous une archivolte en plein cintre, encore pourvue d'une menuiserie ancienne cloutée. Dans le tympan circulaire, des blasons en pierre peinte des fondateurs sont ornés de volutes et motifs à feuillages.

La petite cour pavée fermée à laquelle donne accès le portail est contigüe au pignon de la chapelle. Ce dernier fut remanié par l'adjonction, vers 1850, d'un porche d'entrée néoclassique cantonné de colonnes toscanes en pierre.

Derrière le chevet de la chapelle se situe le bâtiment dont le rez-de-chaussée a servi de premier chœur des moines.

L'étage de ce bâtiment abritait jadis une prestigieuse bibliothèque.

La sacristie située entre le chœur des moines et la rue des Capucins est encore couverte d'un



*Photographie Wikipedia.*

plafond mouluré et pourvue d'un mobilier immeuble par destination du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les corps de l'ensemble conventuel non cités sont plus tardifs (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) ou fortement remaniés, voire profondément et irrémédiablement altérés, et ne sont pas classés.

Enfin, le couvent des Capucins participe à la concentration de maisons religieuses caractérisant la Ville d'Enghien, et en constitue un des hauts lieux.

L'ensemble conventuel a toujours appartenu à la famille d'Arenberg qui marqua puissamment la ville de sa présence, notamment sur les plans urbanistique, architectural et culturel, avant d'être cédé à la congrégation des Pères Capucins, en 1918.

L'ensemble classé pourrait avoir une vocation de pôle culturel à Enghien. En effet, la chapelle Saint-François ainsi que la bibliothèque, utilisées à bon escient seraient très utiles à la population locale.

Enfin, l'intérêt paysager de cet ensemble de qualité sur le plan urbain contribue, de toute évidence, au caractère de la ville.

**Thomas Elleboudt**

Avec l'aide de la Direction de la Protection du Patrimoine de la Région Wallonne.  
Remerciement à Monsieur Baudry ROLAND

**Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, notamment les articles 196 à 204 et 206 à 209;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement wallon;

Considérant la décision d'entamer la procédure d'enquête en vue du classement notifiée le 31 août 2010 aux autorités prévues à l'article 198, § 1<sup>er</sup> du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie ainsi qu'aux propriétaires conformément au § 2 du dit article; Considérant l'enquête publique réalisée du 11 au 25 octobre 2010, conformément aux dispositions de l'article 199 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie;

Considérant que des observations n'ont été formulées qu'au cours de l'enquête publique; Considérant qu'elles ont été examinées par le Conseil communal, le Collège provincial, par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et qu'il y a été répondu dans leur avis; Considérant l'avis motivé du Conseil communal d'Enghien, émis en séance du 16 décembre 2010; Considérant l'avis motivé du Collège provincial du Hainaut émis en séance du 27 janvier 2011; Considérant les avis et propositions de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles émis en séance du 8 mars 2011;

Considérant l'intérêt artistique de la plus ancienne partie du **Couvent des Capucins**, à savoir: un complexe relevant de l'architecture traditionnelle de nos régions, en briques et pierre calcaire ou de grès, agrémenté de motifs architectoniques ou décoratifs d'inspiration Renaissance ou de transition vers le baroque;

Considérant que l'ensemble formé par la chapelle Saint-François, constitué d'une nef du XVII<sup>ème</sup> siècle sur laquelle se greffent deux chapelles plus petites, celle de Notre-Dame de Grâce et celle dite de Saint-Joseph, formant faux transept, est digne d'intérêt;

Considérant que le mausolée de Guillaume de Croy, archevêque de Tolède, a été transféré du couvent des Célestins d'Héverlé à Enghien vers la chapelle du **Couvent des Capucins**, en 1845;

Considérant que la chapelle dite de Saint-Joseph a été construite expressément pour accueillir cette remarquable œuvre en albâtre de la Renaissance, due à l'illustre sculpteur Jean Mane qui la réalisa vers 1525;

Considérant l'intérêt artistique du maître-autel datant de 1616, logeant un important tabernacle, chef d'œuvre d'incrustation de nacre et d'ébène du à Steffen Mayer, et surmonté d'une "Adoration des Mages" de Servaes de Coulx, où la Vierge a pris les traits d'Anne de Croy et les adorateurs, ceux de tous les membres de la famille d'Arenberg;

Considérant l'intérêt artistique et historique de la chapelle Notre-Dame de Grâce, couverte d'une voûte stuquée sur charpenterie courbe du XVII<sup>ème</sup> siècle, où se trouve notamment une statue de la Vierge, taillée dans le bois du chêne miraculeux de Montaigu, offerte par les archiducs Albert et Isabelle ayant gouverné nos régions au début du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Considérant que la crypte funéraire de la famille d'Arenberg qui s'étend sous la chapelle constitue la plus grande nécropole privée de Belgique;

Considérant que sous la chapelle s'alignent, sur deux niveaux, les caveaux où sont conservés les cercueils en bois ou en plomb, souvent richement travaillés, des membres de la famille d'Arenberg;

Considérant l'intérêt historique de cette crypte funéraire qui a servi de lieu de sépulture de 1616 à 1860 environ, témoignant du caractère indéfectible des liens qui unissent la famille d'Arenberg à la Ville d'Enghien;

Considérant l'intérêt artistique du portail d'entrée de l'ancien couvent, intégré au mur de clôture à soubassement chanfreiné que longe la rue des Capucins;

Considérant les éléments architectoniques intéressants personnalisant ce portail, tels que le haut fronton à terminaison triangulaire qui le surmonte, les cartouches de pierre commémorant la fondation en 1616, ainsi que la porte à encadrement chaîné sous une archivolte en plein cintre, encore pourvue d'une menuiserie ancienne cloutée et, dans le tympan circulaire, des blasons en pierre peinte des fondateurs qu'accompagnent volutes et motifs à feuillages;

Considérant la petite cour pavée fermée à laquelle donne accès le portail, contiguë au pignon de la chapelle remanié par l'adjonction, vers 1850, d'un porche d'entrée néoclassique cantonné de colonnes toscanes en pierre;

Considérant le bâtiment ayant servi de premier chœur des moines au rez-de-chaussée, à l'exclusion de l'extension tardive;

Considérant l'étage de ce bâtiment ayant abrité une prestigieuse bibliothèque, à l'exclusion du contenu en livres très considérablement appauvri;

Considérant la sacristie située entre le chœur des moines et la rue des Capucins, encore couverte d'un plafond mouluré et pourvue d'un mobilier immeuble par destination du XVIII<sup>ème</sup> siècle;

Considérant l'intérêt historique du **Couvent des Capucins** qui participe à la concentration de maisons religieuses caractérisant la Ville d'Enghien et qui en constitue un des hauts lieux;

Considérant que l'ensemble conventuel a toujours appartenu à la famille d'Arenberg qui marqua puissamment la ville de sa présence, notamment sur les plans urbanistique, architectural et culturel, avant d'être cédé à la congrégation des Pères Capucins en 1918;

Considérant l'intérêt social de la chapelle Saint-François, utilisée comme lieu de concert ou d'exposition;

Considérant l'intérêt paysager de cet ensemble de qualité sur le plan urbain, contribuant immanquablement au caractère de la ville;

Considérant l'authenticité, l'intégrité, la représentativité typologique, la représentativité architecturale, l'intérêt social, artistique, historique et paysager des parties anciennes du **Couvent des Capucins**;

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont classées comme monument les parties anciennes du **Couvent des Capucins**, à savoir: la totalité de la chapelle Saint-François, en ce compris les chapelles Notre-Dame de Grâce et Saint-Joseph, le porche de 1850, ainsi que le mobilier immeuble par destination, en ce compris le mausolée de Guillaume de Croy ; la crypte, les caveaux et les cercueils; la sacristie y compris le mobilier immeuble par destination; le premier chœur des moines, à l'exclusion de l'extension tardive; la bibliothèque située à l'étage, à l'exclusion du contenu en livres très considérablement appauvri; le portail de la cour d'entrée; la cour pavée elle-même, et le mur de clôture que longe la rue des Capucins.

Ces biens sont cadastrés sur Enghien, 1<sup>ère</sup> division/Enghien, section B, parcelle n°133K (p.p. 14a 48ca). Les parties concernées par le classement comme monument sont indiquées en noir sur le plan joint en annexe.

**Art. 2.** Une zone de protection est établie sur les biens cadastrés sur Enghien, 1<sup>ère</sup> division/Enghien, section B, parcelles nos 133K (p.p. de 14a 48ca) et 133N (19a 99ca).

Les parties concernées par cette zone de protection sont délimitées par un trait noir discontinu sur le plan joint en annexe.

**Art. 3.** Les indications cadastrales mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont conformes aux documents cadastraux établis le 6 juillet 2010.

Fait à Namur le 14 JUIL. 2011

**Benoît LUTGEN**



# Publication des comptes 2012

CRAE ASBL				
RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DU COMPTE A VUE (du 01/01/2012 au 31/12/2012)				
SORTIES		ENTREES		
<b>MUSEE</b>		7.770,00 €	<b>COTISATIONS ET DONNS</b>	5.367,94 €
Loyer (4 trimestres)	7.770,00 €		Cotisations 2012	4.220,00 €
			Cotisations exercices antérieurs	220,00 €
			cotisation 2013	20,00 €
			Dons	907,94 €
<b>Voyages</b>		518,00 €	<b>Voyages</b>	1.147,00
Malines	93,00 €		Malines	458,00
Charleroi	425,00 €		Charleroi	700,00
			Régularisation voyage	- 11,00
<b>Biens et services divers</b>		994,64 €	Vente de livres	8,00 €
Assurances	499,05 €		Vente annales	470,00 €
Cotisations	105,00 €			
Fournitures bureaux	221,80 €		<b>Transfert comptes "livret vert"</b>	6.126,17 €
Timbres (envois courants)	108,79 €			
Fr mortuaires	60,00 €		<b>Subsides</b>	1.250,00 €
<b>Assemblée gén. Extraordinaire</b>		327,93 €		
convocations+location	170,00 €			
envois	157,93 €			
<b>Bulletin trimestriel</b>		1.514,41 €		
impression bulletin	843,13 €			
envois postaux	49,83 €			
bulletins 2011	621,45 €			
<b>Annales 2012</b>		428,34 €		
Imprimerie Empain (solde)	212,00 €			
envois	216,34 €			
<b>Frais financiers</b>		40,90 €	<b>Produits financiers</b>	296,25 €
<b>TOTAUX</b>		<b>11.594,22 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>14.665,36 €</b>
<b>compte ING au 01/01/2012</b>		230,57 €		
Entrées d'argent		14.665,36 €		
Dépenses		-11.594,22 €		
<b>Solde compte général au 31/12/12</b>		<b>3.301,71 €</b>	Lion Fidelity Account	<b>50.000,00 €</b>

Un examen rapide des comptes révèle immédiatement que la location annuelle de nos locaux est supérieure à la somme des cotisations, des dons et du subside octroyé par l'administration communale d'Enghien. Cette année 2012, sans le transfert sur notre compte courant de deux comptes d'épargne (livrets verts) nous aurions terminé l'exercice avec **une perte de 2825 €**.

Michel Abrassart - Trésorier

# Dons 2012



## Liste des donateurs classés par ordre alphabétique

Mme Aerts Rosalia, Mr. Amelot-Vandenberghe Jean-Jacques et Y., Mr. & Mme. Appelmans-Grandin Aimé et Danielle, Mr. Bauwens-Simon Jean, Mr. Bellin Jean-Paul, Mr. Berlize Freddy, Mr. Bonnechère Théodore, Mr. Brasseur Emmanuel, Mme Breynaert Claudine, Mlle. Bruwier Marie-Cécile, Mr. Butaije-Derue, Mr. Buxant Pierre, Mr. Calicis François, Mr. Clinckart-Baudet Nicolas, Mr. Cognet Paul, Mlle. Colart Gilberte, Mr. Crohain Clément, Mme. Dasseleer-Deglas Colette, Mr. Defraene Maurice, Mr. Defraene-Behets Joseph, Mr. Deglas-Van Huffel Christian, Mr. Dehandschutter Robert, Mr. Deladrière Vincent, Mr. Depreter Jean, r. Depreter-Cosyns Philippe, Mr. Derycke-Heuvelx Gérard, Mme. Desmecht-Wyngaerden Marie-Paule, Mr. Devos Jean-Luc, Mr. Dr. Neu Peter, Mr. Ectors Paul, Mr. Elleboudt Thomas, Mr. Flament Gery, Mr. Hadidi-Boulanger Guy, Mr. Hannart Robert, Mr. Hollemaert Jean-Pierre, Mr. Koole Philippe, Mme. Langhendries-Tennstedt Berthe, Mr. Le Clément de Saint Marcq Tanguy, Mr. Lebon-Paduart Frédéric, Mr. Leboucq Jean, Mr. Lefebvre Michel, Mr. Leroy Pol, Mr. Masuy Joël, Mr. Mertens Guy, Mme. Mille-Pary Florine, Mr. Pirson Jean-Claude, Mme. Raemdonck Simone, Mme Raemdonck Andrea, Mr. Reygaerts-Van Weyenbergh Jacques & S., Mr. Rigaux Hubert, Mr. Roeland-Vandenberg Guido, Mr. Simar Jacques, Mme. Swaelens-Decallonne Jeanne Marie, Mr. Tennstedt-Beaucarne Léon et Ghislaine, Mr. Van Cutsem Christian, Mme. Van Der Veken-Mees Mady, Mme. Vanderperre-Derijck Godelieve, Mr. Vandeville Luc, Mr. & Mme Vanreepinghen Edouard-Georges, Mr. Vansnick Pierre, Mr. Verstraeten André, Mr. Waltenier Guy, Mr. Wees Luc, Mr. Wielant André.

Nous vous remercions d'avoir augmenté spontanément votre cotisation 2012, le montant total des dons a atteint la somme de **907,94 €**.

# MERCI

# Dons 2013



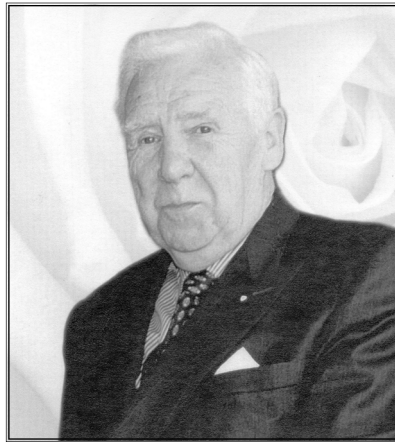
## Liste des donateurs classés par ordre alphabétique

Mme Aerts Rosalia, Mr. Balot André , Mr. Bellin Jean-Paul, Mr. Berlize Freddy, Mme Breynaert Claudine, Mlle. Bruwier Marie-Cécile, Mr. Butaije-Derue, Mr. Calicis François, Mr. Callebaut-Vanderbeeken Louis, Mr. Clinckart-Baudet Nicolas, Mr. Cognet Paul, Mme Colart Gilberte, Mr. Defraene Maurice, Mr. Defraene-Behets Joseph, Mr. Deglas-Van Huffel Christian, Mr. Dehandschutter Robert, Mr. Deladrière Vincent, Mr. Depreter-Cosyns Philippe, Mme. Desmecht-Wyngaerden Marie-Paule, Mr. Devos Jean-Luc, , Mr. Dr. Neu Peter, Mr. Ectors Paul, Mr. Elleboudt Thomas, Mr. Hadidi-Boulanger Guy, Mr. Hannart Robert, Mr. Hayette Roger, Mr. Koole Philippe, Mme. Langhendries-Tennstedt Berthe, Mr. Le Clément de Saint Marcq Tanguy, Mr. Leboucq Jean, Mr. Leger-Gaule Guy, Mr. Leroy Pol, Mr. Masuy Joël, Mr. Mertens Guy, Mr. Mignon Jacques, Mr. Pletinckx-Theunis Jean-Pierre, Mme Raemdonck Andrea, Mr. Rigaux Hubert , Mr. Roeland-Vandenberg Guido, Mr. Simar Jacques, Mme. Swaelens-Decallonne Jeanne Marie, Mr. Thienpont Michel, V.L.E. SPRL Mr. Vlassembrouck Eddy, Mme Vanden Berghen Anne, Mme Vanderperre-Derijck Godelieve, Mr. Vandeville Luc, Mr. & Mme Vanreepinghen Edouard-Georges, Mr. Vansnick Pierre, Mr. Vantomme Willy, Mr. Verstraeten André, Mr. Waltenier Guy, Mr. Wielant André.

Nous vous remercions d'avoir augmenté spontanément votre cotisation 2013, le montant total des dons atteint déjà la somme de **577,00€**.

**Nous avons également reçu de nombreux documents, livres et objets ces dernières années; leur réception a toujours été réalisée par deux administrateurs comme le stipule l'article 3 de la charte de bonne conduite. Nous n'avons pas encore établi un inventaire détaillé de ces dons et nous ne voulons pas prendre le risque de vous livrer ici des renseignements incomplets. Nous profitons de cette occasion pour faire appel à des volontaires qui sont disposés à nous offrir un peu de leur temps pour collaborer à ces tâches qui sont souvent source de découvertes intéressantes.**

# IN MEMORIAM



Julius OST

Lieve Georgette,  
Beste Christiane en Wilfried,  
Kathy, Dirk, Thomas,  
Phaedra en Riana,

Sta mij toe, in naam van alle aanwezigen, en van velen die er niet kunnen zijn, oprechte woorden van deelneming tot jullie te richten bij het afscheid van de man die jullie, en ons allen, zo duurbaar was en blijft.

*Julius Ost, een naam die klinkt in Herne. De man die op zoveel terreinen actief was, dat een opsomming van zijn verdiensten totaal overbodig is, zelfs onmogelijk: op het politieke vlak, zowel gemeentelijk als nationaal, in het Rode Kruis, in de Jeugdbescherming, in de Gemeentelijke Cultuurraad, in de Adviesraad van de Gemeentelijke Bibliotheek, in sportverenigingen, in Kokejane leeft....*

Zelf heb ik Julius leren kennen door *Het Oude land van Edingen en Omliggende*, waarvan hij medestichter was, en tot vandaag, veertig jaar lang, de dynamische voorzitter, en ik leerde hem bijzonder waarderen als lid van de *Bestuurscommissie* van het Kasteel van Gaasbeek. Spoedig werden wij echte vrienden.

Door de jaren heen vielen mij altijd dezelfde karaktertrekken bij hem op.

Ten eerste de grote liefde voor zijn familie. Een paar weken geleden nog, vertelde hij enthousiast over zijn achterkleinkinderen die op bezoek waren geweest, en 'Ons Kathy...dit', en 'Thomas...dat'. En met welke liefde hij, op hoge leeftijd, nog over zijn ouders sprak! Met de liefde voor zijn familie liep de liefde voor zijn dorp samen. Als hij iets voor Herne kon doen, en zeker voor Kokejane, was een stille wenk hem genoeg. Zijn

carrière als Inspecteur-Generaal en zijn talloze activiteiten en verdiensten leverden hem natuurlijk erkenning op, tot en met de nodige eretekens, maar trots was hij vooral met de Cultuurprijs van de gemeente Herne.

Ten tweede: zijn sociale bewogenheid, die hem ertoe dreef aan politiek te doen, én aan cultuur. Diegene, die men ook vandaag nog 'de kleine man' noemt, wou hij 'verheffen'

- het woord dat hij zelf gebruikte - tot een hoger peil. Vandaar zijn reizen met de wielervereniging, waarbij hij als cultuurgids optrad, zijn inzet voor de bibliotheek, zijn tientallen voordrachten over een of ander cultureel onderwerp. Wie herinnert zich niet zijn 'Kerstmis in de kunst', of 'Pasen in de kunst'? Ook zijn inzet voor het Rode Kruis, waarvoor hij het hele land afreisde, paste in datzelfde doel. Mensen helpen, materieel, cultureel...voor Julius was dat een en dezelfde opdracht. En 'opdracht' is het juiste woord: als hij iets op zich nam, deed hij het, met volledige inzet, totaal.

Zijn derde levensmotto was verdraagzaamheid. Het is niet zonder reden dat Pater Roeykens zaliger bij hem kwam aankloppen om samen *Het Oude Land van Edingen* op te starten, en hem als eerste voorzitter aanstelde. Hij was politiek actief, maar telde vrienden in alle partijen, vrienden van alle overtuigingen, met wie hij ernstig in debat kon gaan, maar altijd met begrip en respect.

Beste Julius,

Nu je weggaat, past het, ons even te bezinnen over het testament dat je nalaat, in die kenmerken die ik voor jou zo sprekend vond: liefde voor familie, dorp en streek, cultuur, dienstbaarheid aan de gemeenschap,

verdraagzaamheid. Het zijn kenmerken die iemand sieren, die van jou een groot man maakten.

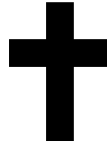
Maar bovenal: je warme, gevoelige hart, dat geen onrecht verdroeg, dat opstandig kon worden bij de gruwelen die zich in de wereld afspelen, dat blij was met wat vrienden blij maakte, en droef bij wat vrienden droef maakte.

Nooit zal ik het bezoek vergeten dat je ons bracht, toen mijn echtgenote stervende was....Dat is een van de vele momenten met jou, die in mijn hart gebrand staan.

Beste Julius,

Je bent er niet meer, maar je bent er nog wel. In het hart van heel veel mensen blijf je leven, niet voor lang, maar voor altijd. Zelf ben ik er zeker van, dat wij elkaar terugzien. Met mij zullen velen vandaag zeggen: 'Julius, het was een grote eer, je vriend te mogen zijn'.

Dr. Herman Vandormael  
Ereconservator Kasteel van Gaasbeek.



Cher Julius,  
Cher Jules,

Il y a des gens qui nous quittent ..., mais il y a également des gens qui nous quittent ... et qui restent !

Julius, ...

Ayant eu la chance de croiser ta route, nous ne regrettons qu'une chose, ... c'est de ne t'avoir rencontré que trop peu de temps et surtout ...pas assez longtemps !

Julius, ...

Si nous sommes là aujourd'hui, ... si nous représentons aujourd'hui le Cercle royal archéologique d'Enghien, ... c'est parce qu'ayant été agréablement surpris et ravis par ta capacité de traduire avec détermination des valeurs en actions et en réalisations, nous avons tenu à rendre hommage aujourd'hui à ta disponibilité et à te remercier pour les nombreux, sages et fort intelligentes recommandations que tu nous a toujours apportées dans notre comité.

Julius, ...

Unanimement apprécié pour ton éthique, pour tes compétences, pour ta grande sagesse et pour ton engagement exemplaires à nos côtés, saches que tu l'as également été pour ta simplicité et ton énorme modestie !

Au reste, comme la modestie est un des apanages – sinon le plus grand – des « gens de bien », ... saches que c'est également pour ce trait typique de ta personnalité que nous te faisons part de notre tristesse et de notre profonde désolation.

Julius, ...

Comme le Musée de la Tapisserie à Enghien – une initiative magistrale de feu notre bourgmestre, Monsieur le Chevalier Le Clément de Saint Marc – n'aurait jamais vu le jour sans ton appui, sans ta bienveillante attention et surtout sans tes importantes et chaleureuses interventions auprès des instances culturelles nationales de l'époque, ... nous te promettons, en tant que responsables actuels du Cercle royal archéologique d'Enghien – dont tu as fait partie pendant si longtemps – que nous mettrons tout en œuvre pour que les générations à venir puissent, en le visitant, apprendre qu'un « grand citoyen de Herne », qui s'appelait Julius Ost, a été associé à sa création et qu'il a, par son altruisme et par ses très hautes fonctions, contribué à en faire un des fleurons culturels de la ville d'Enghien et de notre noble Belgique.

Julius, ...

Par sa présence, notre Cercle archéologique s'associe à la douleur de ton épouse, à celle de ta famille et à celle de tes proches.

Dans ce monde que tu quittes ... dans ce monde qui n'est soi-disant plus le tien et dans lequel tu ne laisses aujourd'hui que du chagrin ... sois assuré, cher Julius – cher et précieux ami Julius – que pour nous et beaucoup d'autres, à cause de tout ce que tu as accompli, à cause de la façon dont tu l'as accompli et à cause de tout ce que tu nous as appris, toi, assurément tu resteras.

17/06/2012, église de Herne :  
Michel Demoortel.

# Le château de Chimay rouvre ses portes.

1000 ans  
d'histoire !



de pinxi for www.chateaudechimy.be

Ouvert du 21/03/2013 au 15/11/2013 tous les jours  
à 14H30 et 15H45

Fermé le lundi, sauf fériés.

0 à 7 ans gratuit (location du guide multimédia 5€)

De 7 à 12 ans 7€\*

A partir de 12 ans et adultes 9€\*

Seniors (+ de 60 ans) 7€\* (famille  
nombreuse, étudiants, ...)

(\*) guide multimédia inclus

Durée de la visite ±1 heure (FR, NL, ENG, ALL)

Consultez le site [www.chateaudechimy.be](http://www.chateaudechimy.be)

Tel +32(0)60/21.45.31

e-mail : [info@chateaudechimy.be](mailto:info@chateaudechimy.be)

Fraîchement rénové, le château de Chimay a rouvert ses portes au public le 21 mars 2013. Pour l'occasion, la famille princière propose de revenir sur un millénaire d'histoire de cet écrin situé dans la Botte du Hainaut, et ce sous la conduite d'un iPad hyper intuitif (spectacle 3D haletant !).

Durant la visite, le public aura accès à cinq pièces majeures du château, à savoir, le grand hall, la salle des gardes, le salon des portraits, la chapelle située au pied du donjon médiéval ainsi que le théâtre (monument classé à caractère exceptionnel par la Région Wallonne).

Le public pourra à sa guise opter pour un parcours court ou long, au cours duquel il découvrira l'histoire des quatre grandes familles qui se sont succédées au château. « La visite s'adresse aux touristes en escapade gastronomique, aux familles, aux écoles comme aux amateurs d'histoire », explique la famille princière.

**METRO du 22/03/2013**



Charles de Ligne Arenberg Anne de Croÿ et leurs enfants

## *Appel au financement 'solidaire' dans le cadre de la préparation du dossier UNESCO de l'Hôpital ND à la Rose.*

Vous savez sans doute déjà que l'**Hôpital ND à la Rose** souhaite, dans les prochaines années, pouvoir introduire un dossier de **reconnaissance UNESCO** en partenariat avec d'autres sites hospitaliers ou pharmaceutiques en Belgique et en France. En 2014 et 2015 sont programmées deux belles expositions ainsi que l'édition de deux ou trois publications en quadrichromie de types livres d'art, plaquettes de présentation, catalogue d'expositions... Toutes ces activités ont un coût mais sont essentielles dans le cheminement vers une éventuelle reconnaissance, c'est pourquoi l'**Association des Amis de l'Hôpital ND à la Rose** fait appel à votre générosité. Vous pouvez donc les aider en faisant un don grâce à un virement au n° de compte **732-0033463-49** avec la mention « Don UNESCO ».

Calendrier des activités et animations 2013 disponible sur le site [www.notredamealarose.com](http://www.notredamealarose.com),  
**participer, c'est nous soutenir!**



# Musée Royal de Mariemont.

**Du 20 avril au 29 septembre**  
7140 Morlanwelz, Musée royal de Mariemont,

## Du Nil à Alexandrie : Histoires d'eaux.

Avec la fondation d'Alexandrie en 331, Alexandre le Grand ouvre la terre des pharaons sur le monde grec. La ville, qui abrita le Museion, la Bibliothèque et le célèbre Phare, va devenir, pour plusieurs siècles, la métropole économique et culturelle la plus importante de la Méditerranée.



Mais, depuis sa création, elle est confrontée à un enjeu crucial : l'approvisionnement en eau douce ... Cette exposition est le fruit d'une série de fouilles archéologiques et d'études menées depuis plus de 20 ans par le Centre d'Études Alexandrines (CEAlex), dirigé par **Jean-Yves Empereur**, célèbre fouilleur des vestiges du Phare d'Alexandrie.

Déjà présentée dans quelques grandes villes d'Europe tel Neufchâtel et Le Mans, l'exposition rejoindra les salles du musée. Elle y sera ainsi enrichie d'objets issus des collections du Musée et de prêts d'institutions de prestige (Louvre, RMO de Leiden, Allard Pierson d'Amsterdam, Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, MAS Museum Antwerpen, Stedelijk Museum Lokeren, Grand Curtius Liège ... ).

Cette coopération entre le musée, le musée gréco-romain d'Alexandrie et le Centre d'Études Alexandrines s'est concrétisée sur le terrain par différentes campagnes de fouilles archéologiques, menées depuis plusieurs années à Smouha dans la banlieue d'Alexandrie par **M.-C. Bruwier**, et ce afin de mettre au jour les vestiges du site d'où proviennent les fragments d'un couple ptolémaïque colossal conservés au Musée royal de Mariemont.

Pour le public scolaire et les groupes : visites gratuites pour les enseignants et organisateurs de groupes le 20 avril à 11 h et le 24 avril à 14h. Activités pour les cycles maternel, primaire et secondaire.  
Renseignements: Service pédagogique (064/27.37.84; E-mail: [sp@musee-mariemont.be](mailto:sp@musee-mariemont.be)),  
Internet: [www .musee-mariemont.be](http://www.musee-mariemont.be)



## Archéosite d'Aubechies.

### Ouverture, le 8 avril, de l'Espace Léonce Demarez.

Centre d'interprétation des Cultes et Croyances Antiques (CICCA).

En avril 2013, l'Archéosite d'Aubechies-Belœil proposera un tout nouvel espace muséal dont la thématique est inédite : un Centre d'interprétation entièrement dédié aux nombreuses découvertes archéologiques ayant trait aux lieux de cultes et objets rituels antiques.

Depuis les premiers sanctuaires bâtis à l'époque celtique (Ve siècle av. notre ère) jusqu'aux temples galloromains (IVe siècle de notre ère), le visiteur pourra découvrir les cultes polythéistes pratiqués dans le nord de la Gaule jusqu'à l'institutionnalisation du christianisme.

Le point phare de cette exposition est constitué de l'impressionnante collection archéologique provenant des fouilles régionales menées sur le vaste complexe cultuel celto-romain de Blicquy Ville d'Anderlecht (Leuze-en-Hainaut, Belgique).

Ces recherches entreprises à l'initiative de Léonce Demarez dès 1978, par le Cercle de Tourisme et de Recherches archéologiques de Blicquy, relayées ensuite par le Service archéologique de la Région wallonne et par l'Université libre de Bruxelles (CRéA), constituent aujourd'hui un ensemble de connaissances uniques et inédites en Belgique.

L'homogénéité et la richesse de la collection mise au jour à Blicquy (dépôts d'armement, trésors monétaires, statuaire, bijoux, masque...) témoignent de l'importance et de la splendeur passée de ce site archéologique majeur du patrimoine belge.

La création de l'"**Espace Léonce Demarez**" a été soutenue financièrement par le Commissariat général au Tourisme, la Loterie Nationale et la Commune de Beloeil.

La restauration des objets archéologiques a été prise en charge par la Direction de l'Archéologie-DG04 du Service public de Wallonie ainsi que par la Fédération des Archéologues de Wallonie et de Bruxelles asbl. Renseignements: 069/67.11.16; Internet: [www.archeosite.be](http://www.archeosite.be).



## Appel à collaboration

Deux historiens de l'art, Isabelle Lecocq, chef de travaux à l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), et Yves Dubois, doctorant à l'Université de Liège, travaillent actuellement à une étude portant sur **les vitraux situés en Wallonie**, y compris la Communauté germanophone, **commémorant ou évoquant, d'une façon ou d'une autre, des événements de 1914-1918 et/ou 1940-1945**.

Ils espèrent pouvoir la publier dans le courant de 2014.

Ces vitraux sont le plus souvent placés dans des bâtiments religieux, mais il en existe également dans des édifices civils (maisons communales, instituts d'enseignement. ...), voire privés. Dans certains cas, ils peuvent être intégrés à des "monuments aux morts", sous forme de vitrail classique ou de dalle de verre. Ces vitraux sont variés : ils peuvent rendre hommage, par leur représentation (explicite ou implicite, par exemple par une Jeanne d'Arc) ou simplement par une inscription, à des victimes militaires ou civiles, des rescapés, des organisations de résistance ... Ils peuvent aussi exprimer un sentiment de gratitude pour une protection reçue lors de la guerre (ex-voto) ou encore demander cette protection lors de temps incertains (entre-deux-guerres et début de la Seconde Guerre).

Isabelle Lecocq et Yves Dubois ont déjà identifié une centaine d'édifices contenant un ou plusieurs vitraux commémoratifs, mais sont convaincus qu'il doit y en avoir beaucoup d'autres et à cette fin, ils souhaitent faire appel à vous afin de compléter leur liste des vitraux commémoratifs. Votre collaboration est importante pour eux, afin de n'oublier ni négliger aucune partie de la Wallonie dans cette étude.

Vous pouvez leur adresser la liste des vitraux concernés par cette étude dont vous auriez connaissance soit par courriel à : [vitrailcommemoratif@gmail.com](mailto:vitrailcommemoratif@gmail.com), soit par courrier postal adressé à 1. LECOCQ (Institut royal du Patrimoine artistique, parc du Cinquantenaire 1 - 1000 Bruxelles), ou encore par téléphone à

Y. DUBOIS au 04/253.01.31, ou laisser un message sur le répondeur.

Ils vous remercient d'avance de votre précieuse contribution.



**NOTE De La Rédaction (NDLR).**

Nous avons offert un exemplaire du tome n° XXXIX des Annales du Cercle Archéologique d'Enghien dans lequel **Josée Rivière** a signé un article intitulé: « Les vitraux de l'église Saint-Nicolas d'Enghien. »



Les informations relatives au Musée Royal de Mariemont, à l'Archéosite d'Aubechies et l'Appel à collaboration proviennent du...

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ARCHÉOLOGUES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES ASBL

Editeur responsable : A. CAHEN-DELHAYE, avenue des Bergeronnettes 16 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD  
Coordination: Joëlle MOULIN, parc du Cinquantenaire 10 - 1000 BRUXELLES

Tel. 02/741.72.69 -

Internet: [www.federationdesarcheologues.be](http://www.federationdesarcheologues.be)



**MATTHYS Michaël**

**La ville rouge.**

**Sang et charbon sur toile.**

Excursion du CRAE organisée par **J.MIGNON** à Charleroi le 10/11/2012.

# Voyage du C.R.A.E. à Bruxelles le samedi 20 avril 2013.

Le samedi 20 avril 2013, sous la direction de J. Mignon, les membres du Cercle sont conviés à se rendre à Bruxelles, afin d'y visiter deux Musées: **le Musée Constantin Meunier et le Musée d'Ixelles.**

## Programme:

**Réunion à la gare d'Enghien à 9h. et départ en train à 9h.15; arrivée à la gare du midi à 9h.40.**

Nous y prendrons le Métro (direction Simonis) jusqu'à "porte Louise" et ensuite le "94" en direction de la Cambre. Nous atteindrons rapidement la rue de l'Abbaye, à Ixelles. C'est au n°59 de cette rue perpendiculaire à l'avenue (côté droit) que se trouve la "maison atelier" du sculpteur peintre Constantin Meunier (1931-1905).

**Le rendez-vous est fixé à 10h30 dans le hall du musée;** il y aura deux groupes de maximum 15 personnes et la visite durera de 10h30 à 12h.

Rachetée par l'Etat belge en 1936 avec l'ensemble des œuvres qu'elle contenait, la maison fut convertie en musée. Ouvert au public en 1939, le musée est entièrement consacré au peintre sculpteur.

Il conserve plus de **150 œuvres; dessins, peintures, sculptures...** et leur nombre est encore en augmentation!

Les œuvres conservées couvrent sauf quelques exceptions, la période 1875-1905, période marquée par sa prise de "conscience sociale"; C. Meunier était issu d'un milieu bourgeois.

Sa visite des cristalleries Val St Lambert, de mines de charbon, et plus tard des usines Cockerill de Seraing... lui ont révélé les terribles conditions de la vie ouvrière, qu'il traduit d'abord dans sa peinture, puis ensuite à partir de 1885, le contact avec le paysage minier du Borinage, le décide à reprendre définitivement la sculpture qu'il avait abandonnée en 1851 sous l'influence réaliste du peintre C. De Groux.

L'exposition de 1896 à Paris lui vaut la consécration internationale.

L'article qui lui est consacré dans le "Dictionnaire d'Histoire de Belgique" donne de C. Meunier une très juste idée quant à son parcours artistique: "par son réalisme anti-académique, il se démarque tant du symbolisme que de l'impressionnisme. Sa volonté de synthèse exprime le corps vécu dans la misère ou la souffrance. Témoin des préoccupations sociales d'une époque, son art délaisse l'anecdote au profit de l'intemporalité du sentiment".

A la fin de la visite, les participants qui le désirent bénéficieront d'un délai pour revoir certaines œuvres et au besoin de les photographier mais sans flash.

**Chaque participant recevra un dépliant avec la biographie de C. Meunier, agrémenté de reproductions.**



De 12h30 à 15h15, vous êtes libres, mais déjeuner ensemble, cela peut être très agréable et enrichissant.

En sortant du Musée C. Meunier, nous irons à droite pour rejoindre en 2' la chaussée de Vleurgat, où nous prendrons le bus 38 jusqu'à la place Flagey, Là nous trouverons aisément cafés et restaurants.



Après le repas, nous emprunterons la rue Malibrant, la rue Sans Soucis, puis la rue Van Volxem où se trouve le Musée d'Ixelles.

A 15h20, réunion dans le hall d'entrée du **Musée d'Ixelles** et de 15h30 à 17h, nous visiterons par groupes (groupes de maximum 15 personnes), ce musée communal, une véritable perle.

Vous bénéficierez de la toute nouvelle présentation qui date de 2012.

Son contenu est remarquable.

Le clou du musée est **la collection complète des affiches produites par le dessinateur, peintre, lithographe et affichiste français Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901).** C'est précisément dans celles-ci qu'il développa ses qualités d'une façon très personnelle à partir de 1891 (ex: Aristide Briant ou la Goulue, le Bal du Moulin- Rouge..).

Tous les grands mouvements de la peinture belge du 19<sup>e</sup> s. y sont représentés: l'impressionnisme et le néo-impressionnisme (Théo van Rysselberghe, Emile Claus...), des Symbolistes et Fauvistes (Ferdinand Knopff, Shirren, et Rik Wouters..), les Expressionnistes de l'Ecole de Laethem St Martin ( C.Permeke, De Smet, Servaes) et une salle dédiée aux Surréalistes contenant de superbes Delvaux et Magritte.

Les représentants du mouvement Cobra, de la jeune peinture belge, du Pop Art ... et la création tout à fait contemporaine ne sont pas oubliés.

Avec ses réserves, très riches, le musée d'Ixelles possède près de dix mille œuvres.

Pour le retour, à partir de la Place Flagey, nous emprunterons le bus 71 jusqu'à la porte de Namur, d'où le métro, nous amènera à la Gare du Midi.

Le prix des visites est de **23€** par personne à verser au compte n° **BE 25 3700 2705 2882** avec indication: "Excursion à BXL le 20 avril 2013".

Inscrivez-vous le plus rapidement possible afin de rendre notre tâche moins ardue; organiser une excursion de ce type est plus compliquée qu'il ne semble à première vue.

**D'avance merci.**

(1) Dictionnaire d'Histoire de Belgique, sous la direction du Professeur Hervé Hasquin, éd. Didier Hatier, Bruxelles, 1988, p. 327.

**LE VENDREDI 14 JUIN 2013**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**À 19H30 - MAISON JONATHAS**  
RUE MONTGOMERY, 7 - 7850 ENGHEN

**CONFÉRENCE DU PROF. DR. MARIE-CÉCILE BRUWIER.**

*Directrice du Musée royal de Mariemont et chargée de cours à l'Université Catholique de Louvain.*

**LE BARON EMPAIN, ENGHEN ET HELIOPOLIS**

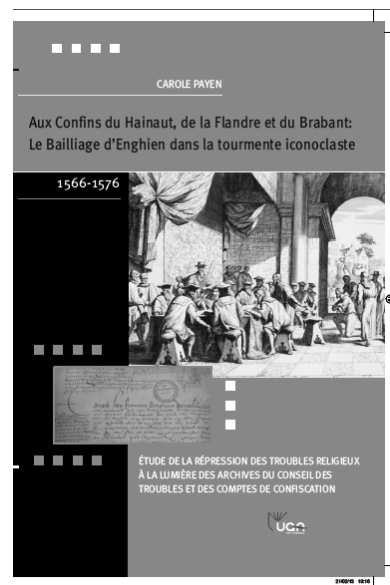
**LE JEUDI 10 OCTOBRE 2013**  
**À 19H30 - MAISON JONATHAS**  
RUE MONTGOMERY, 7 - 7850 ENGHEN

**CONFÉRENCE DE CAROLE PAYEN, MAÎTRE EN HISTOIRE .**

**UN BAILLIAGE DANS LA TOURMENTE ICONOCLASTE : LA RÉPRESSION  
DES TROUBLES DE L'ANNÉE DES MERVEILLES À ENGHEN (1566-1576)**

Carole Payen est Maître en Histoire depuis 2010 et aspirante FNRS à l'Université de Namur.

À l'issue de la conférence, M<sup>elle</sup> Payen procédera à la dédicace de son livre « Aux confins du Hainaut, de la Flandre et du Brabant : le bailliage d'Enghien dans la tourmente iconoclaste (1566-1576) » publié dans la collection *Anciens Pays et Assemblées d'État*, aux éditions UGA et qui sera exceptionnellement disponible à cette occasion.



**RÉSUMÉ DE L'OUVRAGE**

En août 1566, alors que la révolte contre les placards religieux et la politique de Philippe II ne cesse de gagner du terrain aux Pays-Bas, survient "la furie iconoclaste". Dans plusieurs villes des Pays-Bas, des foules descendent dans les rues afin de piller et détruire les lieux de culte catholique. Enghien est l'une des seules villes du Hainaut belge à avoir été frappée par ces destructions. Malgré la disparition d'une bonne partie des archives de cette province, des sources judiciaires et comptables laissent entrevoir les faits de ces destructions et la mise en place d'un système de répression. Le Conseil de Hainaut mena une action précoce afin de punir les coupables. Après sa mise en place, le Conseil des Troubles, ce tribunal d'exception dirigé par le duc d'Albe, prit également part à la répression en terre enghiennoise. Sur un bailliage comptant 3000 familles, plus d'une centaine de personnes fut inquiétée par la répression. Une trentaine fut mise à mort tandis que plusieurs dizaines, condamnées à l'exil ou en fuite, se réfugièrent, parfois par familles entières, dans des pays voisins plus accueillants envers les Réformés. Les biens de tous les condamnés furent confisqués et gérés, pour le plus grand profit du roi, par une administration particulière. Tandis que certains fugitifs s'installèrent définitivement dans leur pays d'adoption, d'autres profitèrent de la politique de pardon général menée par Philippe II dans les années 1570 pour rentrer au pays et récupérer leurs biens confisqués. En 1576 fut signé la Pacification de Gand, premier signe d'apaisement après dix années de conflits.

Cet ouvrage tend à présenter le déroulement des événements et les différents rouages d'une politique de répression menée dans l'urgence, mais également à dresser le portrait et les différentes trajectoires suivies par les protagonistes en terre d'Enghien. Il aborde sous un jour nouveau cette période marquée par l'action du « Conseil de sang » et le rôle particulier joué dans ce contexte par le Conseil de Hainaut.

## SOMMAIRE.

<b>Le mot du Président.</b>	<b>p2</b>
<b>Rapport assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2012.</b>	<b>p3</b>
<b>Rapport de la réunion du conseil d'administration du 2 février 2013.</b>	<b>p5</b>
<b>Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 01 mars 2013.</b>	<b>p9</b>
<b>Découvertes de partitions de Vivaldi.</b>	<b>p11</b>
<b>Nouvelles du Musée.</b>	<b>p12</b>
<b>Présentation d'une œuvre choisie.</b>	<b>p14</b>
<b>Jean Mangelinckx, l'un des derniers carillonneurs d'Enghien.</b>	<b>p15</b>
<b>Google Earth révèle les secrets enfouis d'Enghien.</b>	<b>p18</b>
<b>Le Couvent des Capucins à Enghien, la plus grande nécropole privée de Belgique.</b>	<b>p23</b>
<b>Publication des comptes 2012 et des dons.</b>	<b>p27</b>
<b>In Memoriam, Juilius OST.</b>	<b>p29</b>
<b>Nous vous informons...</b>	<b>p31</b>
<b>Voyage du C.R.A.E. à Bruxelles, le samedi 20 avril 2013.</b>	<b>p34</b>
<b>Assemblée Générale Ordinaire le 14 juin 2013 et conférences.</b>	<b>p35</b>



Société Royale

**Ce bulletin a été édité avec le soutien de  
l'Administration communale de la ville d'Enghien.**



Éditeur responsable : M. Demoortel - 18, avenue Elisabeth - 7850 ENGHIEU.